COMPTE-RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE

Le 6 Janvier 1932



Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN ET Cie, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1932

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

COMPTE-RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE

Le 6 Janvier 1932



Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN ET Cie, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8
1932

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

au 1er Janvier 1932 (1)

MEMBRES RÉSIDANTS. — 60.

DATES de la nomination		Noms et Adresses.
		MM.
Mai	1906	Meillère, PH, 15, rue du Cherche-Midi, XVe.
Mai	1907	Martin (Henri), 2, avenue Friedland, VIIIe.
Juillet	1908	Sommelet, PFP, PH, hôpital Cochin, XIVe.
Novembre	1908	Poulenc (Camille), 40, avenue de Saxe, VIIe.
Mai	1909	Guillaumin (A.), 13, rue du Cherche-Midi, VIe.
Juillet	1909	Tiffeneau, PFM, PH, Hôtel-Dieu, IVe.
Mai	1910	Guérin, PFP, PIA, 4, avenue de l'Observatoire, VIe.
Juin	1911	Michel, 5, rue Robert-Planquette, XVIIIe.
Octobre	1911	Delépine, PCF, PH, 10 *bis*, boulevard de Port-Royal, Ve.
Novembre	1911	Leroux, PH, hôpital Saint-Louis, Xe.
Juillet	1912	Lemeland (P.), 81, rue Jouffroy, XVIIe.
Juin	1913	André, PH, hôpital de la Salpêtrière, XIIIe.
Octobre	1913	Bourdier, 147, rue du Faubourg Saint-Denis, Xe.
Juin	1914	Javillier, PU, PCAM, 19, rue Ernest-Renan, XVe.
Juillet	1914	Bernier, 11, rue Mansart, IXe.
Juillet	1914	Lebeau, PFP, 4, rue Cambacérès, Verrières (Seine).
Mai	1919	Perrot, PFP, 12 *bis*, boulevard de Port-Royal, Ve.
Juin	1919	Lesure, 70, rue du Bac, VIIe.
Juillet	1919	Huerre, 12, boulevard Bonne-Nouvelle, Xe.
Juillet	1919	Damiens, PFP, 23 *bis*, rue des Binelles, Sèvres (S.-et-O.).
Avril	1920	Lefebvre (Ch.), 2, rue Duphot, Ier.
Juin	1920	Lantenois, 32, rue Emile-Roux, Fontenay-sous-Bois.
Juillet	1920	Fabre (R.), PFP, PH, hôpital Necker, XVe.
Octobre	1920	Radais, PFP, 12, avenue de l'Observatoire, VIe.
Mai	1921	Buisson, 105, avenue Henri-Martin, XVIe.
Juillet	1921	Pénau, 89, rue de Montrouge, Gentilly (Seine).
Juillet	1921	Fleury (P.), AFP, PA, 54, avenue de la République, Villejuif.
Juillet	1922	Laudat, 227, boulevard Pereire, XVIe.

---

(1) Abréviations : AFP, Agrégé de la Faculté de Pharmacie ; AFM, Agrégé de la Faculté de Médecine ; PA, Pharmacien des Asiles de la Seine ; PCF, Professeur au Collège de France ; PFM, Professeur à la Faculté de Médecine ; PFP, Professeur à la Faculté de Pharmacie ; PH, Pharmacien des Hôpitaux ; PM, Pharmacien militaire ; PV et PVH, Professeur et Professeur honoraire au Val-de-Grâce ; PU, Professeur à l'Université ; PFMP, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie ; PCAM, Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers ; PEMP, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie ; PIA, Professeur à l'Institut Agronomique ; PMHN, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelles ; PCM, Pharmacien-chimiste de la Marine.

DATES de la nomination		NOMS ET ADRESSES. MM.
Octobre	1922	Richard (F.), 47, quai de la Tournelle, Ve.
Mai	1923	Bouvet, 4, rue Thénard, XIVe.
Octobre	1923	Picon, AFP, PH, La Maternité, boulevard Port-Royal, XIVe.
Décembre	1923	Bailly (O.), 50, Chaussée-de-l'Etang, Saint-Mandé (Seine).
Octobre	1924	Guillaumin (Ch.-O.), 36, rue du Colisée, VIIIe.
Avril	1925	Weitz, 1, rue Delouvain, XIXe.
Juin	1925	Bagros, 42, rue d'Auteuil, XVIe.
Octobre	1925	Grigaut, 21, rue du Vieux-Colombier, VIe.
Janvier	1926	Aubry, 23, rue des Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
Avril	1926	Mascré, AFP, PH, 200, faubourg Saint-Denis, Xe.
Mai	1926	Maheu, 44, avenue du Maine, XIVe.
Juin	1926	Rothéa, PM, 6, rue Le Bouvier, Bourg-la-Reine (Seine).
Juillet	1926	Lecoq, 33, rue de Mantes, St-Germain-en-Laye (Seine).
Juillet	1926	Coutière, PFP, 20, rue de Tournon, VIe.
Décembre	1926	Toraude, 147, boulevard Montparnasse, VIe.
Mai	1927	Launoy, AFP, 4, avenue de l'Observatoire, Paris, VIe.
Juillet	1927	Martin (Félix), 6, rue Froideveaux, XIVe.
Mai	1928	Tassilly, PFP, 11, rue Lagarde, Ve.
Avril	1929	Liot, 47, quai de la Tournelle, Ve.
Juillet	1929	Bruère, PM., 5, rue Boucicaut, XVe.
Nov.	1929	Barthet, 1, rue de Phalsbourg, XVIIe.
Avril	1930	Hazard, PH, AFM, Hôpital Trousseau, XIIe.
Octobre	1930	Lormand, 47, rue de Babylone, VIIe
Avril	1931	Boinot, 52, rue La Bruyère, IXe.
Mai	1931	Bedel, AFP, 3, Grande-Rue, Montrouge (Seine).
Juillet	1931	Delange, 129, quai d'Issy, à Issy (Seine).
Novembre	1931	Delaby, AFP, 13, rue Pierre-Nicole, Ve.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES de la nomination	DATES de l'honorariat	MM.
1883	1910	Guinochet, PH, 14, av. Depoilly, Nice et 9, rue Neuve, Versailles.
1883	1910	Hoog, 62, avenue des Champs-Elysées, VIIIe.
1884	1913	Léger, PH, à Pontchartrain (Seine-et-Oise).
1888	1920	Morellet, 3, boulevard Henri-Quatre, IVe.
1889	1921	Dumouthiers, 11, rue de Bourgogne, VIIe.
1889	1921	Béhal, PFP, PH, 4, avenue de l'Observatoire, VIe.
1889	1921	Berlioz, 1, rue du Try, Montmorency (Seine-et-Oise).
1900	1925	Guerbet, PFP, PH, 17, avenue de l'Observatoire, VIe.
1900	1925	Choay, 9, rue Brown-Séquard, XVe.
1900	1925	Cousin, PH, 75, rue Cambronne, XVe.
1901	1926	Vaudin, 43, avenue de Saxe, VIIe.
1902	1927	François (M.), PH, 2, rue Garnier, Chatenay-Malabry (Seine).
1903	1928	Carette, 5, avenue de la Cour-de-France, Juvisy (S.-et-O.).
1903	1928	Bougault (J.), PFP, PH, hôpital de la Charité, VIe.
1903	1928	Dufau, 56, rue du Cherche-Midi, VIe.
1904	1931	Gaillard, PM. PVH, 27, rue Delambre, XIVe.
1904	1931	Hérissey, PFP, PH, Hôpital St-Antoine, XIIe.
1904	1931	Dumesnil, 10, rue de Plâtre, IVe.
1905	1932	Goris, PFP, PH, 47, quai de la Tournelle, Ve.
1905	1932	Lefèvre (C.), 66, rue de la Pompe, XVIe.
1905	1932	Fourneau (Ern.), 24, rue Dutot, XVe.
1905	1932	Breteau (Pierre), PM, PV, 18, rue du Val-de-Grâce,
1905	1932	Cordier (P.), 27, rue de la Villette, XIXe,

MEMBRES ASSOCIÉS. — 10.

DATES de la nomination	MM.
1913	Cazeneuve (P), sénateur du Rhône, 17, rue Duroc, VIIe.
1919	Lacroix (Alfred), membre de l'Institut, 28, rue Humboldt, XIVe.
1921	Bouvier (L.), membre de l'Institut, 55, ruc Buffon, Ve.
1924	Dorveaux (P.), bibliothécaire honoraire de la Faculté de Pharmacie de Paris, 58, avenue d'Orléans, XIVe.
1925	Blaise, professeur à la Faculté des Sciences à la Sorbonne.
1929	Fosse, membre de l'Iustitut professeur au Muséum, rue de Buffon, Ve.

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX. — 120.

MM.

Antoine, à Salbris (Loir-et-Cher). 1894.
Arnold, 100, rue de Paris, à Palaiseau (Seine-et-Oise), 1928.
Arnould, à Chauvency-St-Hubert, par Montmédy (Meuse), 1893.
Astruc, PFP, à Montpellier (Hérault), 1903.
Barthe, PFMP, PH, à Bordeaux (Gironde), 1893.
Baudot, 4, rue Mariotte à Dijon (Côte-d'Or), 1914.
Beauvisage, à Montluçon (Allier), 1923.
Bernhard, à Vernon (Eure), 1893.
Bernou, à Châteaubriand (Loire-Inférieure), 1888.
Biais, DEMP, à Limoges, 1931.
Brachin, A., à Joinville (H-Marne), 1906.
Bræmer, PFP, à Strasbourg (Bas-Rhin), 1899.
Bridon, à Mâcon, 1931.
Camboulives (P.), à Albi (Tarn), 1920.
Canals, PFP, Montpellier, 1928.
Capdeville, à Aix (Bouches-du-Rhône), 1887.
Charaux, à Jouet-sur-l'Aubois (Cher), 1924.
Chelle, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1924.
Comère, à Toulouse (Hte-Garonne), 1899.
Coreil, à Toulon (Var), 1896).
Cribier, 19, rue de la République, Orléans (Loiret), 1924.
Danjou (Em.), PEMP, 5, place Malherbe à Caen (Calvados), 1908).
David (Constant), 49, rue de Bitche à Courbevoie (Seine), 1903).
Dejean, à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne), 1910.
Denigès, PFMP, 53, rue d'Alzon à Bordeaux (Gironde), 1895).
Desmoulières, rue d'Aquitaine, Vichy (Allier), 1929.

MM.

Domergue, PEMP, 341, rue Paradis à Marseille (B.-du-Rhône), 1892.
Dupain, à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 1900.
Dupuis (B.), à Puteaux (Seine), 40, rue Sadi-Carnot, 1888.
Fleury (E.), PEMP, à Rennes (Ille-et-Vilaine), 1901.
Fonzes-Diacon, PFP, à Montpellier (Hérault), 1923.
Fructus, à Avignon (Vaucluse), 1908.
Galimard, 145, rue Yves Le Coz, à Versailles (Seine-et-Oise), 1909.
Gallois, à Guignes-Rabutin (S.-M.), 1928.
Gascard (A.), PEMP, à Rouen (Seine-Inférieure), 1894.
Gastard, à Rennes (Ille-et-V.), 1925.
Gautrelet, à Montcenis (S.-et-L.), 1893.
Gérard (René), PU, à Montmerle, par Treffort (Ain), 1887.
Gérard (Ern.), PFMP, à Lille (Nord), 1892.
Girard (Gilb.), PM, à Chidrac (Puy-de-Dôme), 1892.
Girardet, AFP, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 1924).
Godfrin, 5, avenue Watteau, à Nogent-sur-Marne (Seine), 1919).
Grélot, PFP, à Nancy (M.-et-M.), 1903.
Gros (L.), PEMP, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 1927.
Gros (R.), rue Delille, Clermont-Ferrand, 1929.
Guérithault, PEMP, Nantes (L.-I.), 1929.
Guillaume, 50, rue de la République à Issoudun (Indre), 1919.
Guimond, à Vendôme (Loir-et-Cher), 1925.
Guyot (R.), Bordeaux, rue Margaux, 1928.

MM.

Hamel, Le Mans (Sarthe), 1923.
Harlay (Marcel), 21, rue de Passy à Paris.
Hébert (B.), à St-Lô (Manche), 1904.
Hérail, PEMP, à Alger (Algérie), 1890.
Huguet, PEMP, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 1888.
Jadin, PFP, rue St-Georges à Strasbourg (Bas-Rhin), 1900.
Juillet, AFP, Montpellier (H.).1921.
Kauffeisen, 9, rue Banelier à Dijon (Côte-d'Or), 1901.
Labat, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1924.
Labesse, à Angers (M.-et-L)., 1911.
Lasausse, PEMP, à Nantes (Loire-Inférieure), 1924.
Laurent, PEMP, Rennes, 1929.
Lavialle, PFP, Strasbourg, 1929.
Leclère (A.), 23, rue de Douai à Lille (Nord), 1927.
Legeay, à Chartres (E.-et-L.), 1925.
Lenormand, PEMP, à Rennes (Ille-et-Vilaine), 1901.
Leprince, 62, rue de la Tour à Paris, 1888.
Leulier, PFMP, Lyon, 1928.
Lieutard, PM, 30, rue Ernest-Renan, à Paris.
Lobstein, PFP, Strasbourg, 1929.
Malbot (A.), à Alger (Algérie), 1900.
Malmanche, PH, 37, avenue de Paris à Rueil (Seine-et-Oise), 1919.
Malméjac (F.), PM, à Alger (Algérie), 1901.
Manceau (P.), PFMP, à Lyon, 1931.
Marguery, PEMP, à Nantes (Loire-Inférieure), 1905.
Maronneau (G.), PM, 16, avenue du Polygone, à Vincennes (Seine), 1901.
Martin (Léon), PEMP, à Grenoble (Isère), 1925.
Massy, PM, hôpital militaire, rue Leyteyre, à Bordeaux, 1923.
Mengus, 45, faubourg de Pierres à Strasbourg (Bas-Rhin), 1925.
Montignie, à Tourcoing, 1931.
Morel (H.), PFMP, à Lyon, 1927.
Morelle, à Commercy (Meuse), 1908.
Nardin, 1, rue de la Mouillère, à Besançon (Doubs), 1893.
Nicklès, PH, à Besançon (Doubs), 1924.
Paget, PEMP, Lille, 1929,

MM.

Pancier, DEMP, d'Amiens, 1931.
Pannetier, à Commentry (Allier), 1896.
Pecker, PM, hôpital militaire, à Metz (Moselle), 1926.
Périer, PM, à Marseille (Bouches-du-Rhône), 1925.
Piault, à Saint-Dizier (H.-Marne), 1914.
Pinard, 22, rue de l'Arsenal à Angoulême (Charente), 1903.
Quériault, à Châteaudun (E.-L.).
Quirin, PEMP, 56, rue Cérès à Reims (Marne), 1924.
Raquet, PFMP, à Lille (Nord), 1919.
Richard (E.), PEMP, Rouen (Seine-Inférieure), 1927.
Robin, à Tournus (S.-et-L.), 1921.
Roblin, PEMP, Poitiers, 1928.
Rodillon, 89, Grande Rue, à Sens (Yonne), 1921.
Rœser, PM, 68, avenue de la République, à Paris, XI[e], 1892.
Rolland, PM, 89, avenue Victor-Hugo, à Levallois-Perret, 1923.
Ronchèse, 31, avenue du Maréchal Foch, à Nice (A.-M.), 1914.
Roy, 29, av. Charras, Clermont-Ferrand, 1929.
Saint-Sernin, PCM, à Brest (Finistère), 1913.
De Saint-Stéban, 59, rue Montpensier, 1924.
Sartbou, PM, à Paris, 1908.
Sigalas, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1903.
Simon (Antoine), 7, boulev. des Belges, à Lyon (Rhône), 1888.
Tardieu, à Sisteron (B.-A.), 1898.
Thibault, 7, rue des 7 Prêtres à Nevers, 1928.
Thouvenin (M.), PEMP, à Besançon (Doubs), 1901.
Thumann, Guebwiller (Ht-Rhin), 1921.
Vallée (C.), AFMP, à Lille (Nord), 1903.
Verdon, à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), 1914.
Vernes, à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier), 1909.
Viaud (T.), PEMP, à Nantes (Loire-Inférieure), 1901.
Volmar, PFP, à Strasbourg (Bas-Rhin), 1921.
Ydrac, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 1908.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS. — 60.

MM.

Beguin (Ch.), Le Locle (Suisse), 1927.
Beguin (Ch.), La Chaux-de-Fonds (Suisse), 1927.
Braecke (Mlle), 52, rue Traversière, Bruxelles, 1927.
Breugelmans, 24, rue Cortenberg à Bruxelles, 1924.
Casparis (P.), professeur à l'Ecole de Pharmacie de l'Université de Bâle, 1931.
Cignoli (Francisco), professeur de la Faculté de Médecine de Rosario de Santa Fé, République Argentine, 1931.
Davidof (D.), PU, à Varsovie, 1898.
d'Emilio (Luigi), à Naples, 1885.
Dominguez, Buenos-Ayres, 1927.
Duyk, 7, rue Alphonse-Hottat, à Ixelles, Bruxelles, 1898.
Ekecrantz (Thor.), PU, Stockholm, 1914.
Emmanuel (E.), professeur de Chimie pharmaceutique à l'Université d'Athènes.
Estaccio, à Lisbonne, 1884.
Fernandez (Obdulio), doyen de la Faculté de Pharmacie de Madrid.
Ferrera da Silva, à Porto, 1892.
Figueroa (Dolorès de), à Mentaza (Cuba), 1888.
Fontoura (C.), Sao-Paulo (Brésil), 1927.
Forrester (G.-P.), 42, Cannon Street, Londres, 1925.
Georgiadès, au Caire, 1919.
Ginzberg (Alex.), PU, à Pétrograd, 1914.
Golaz (H.), professeur de Pharmacie galénique à l'Université de Lausanne, 1931.
Greenish (H.), PEP, 1917, Bloombury-Square à Londres, 1903.
Herlant, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bruxelles, 1931.
Hofman (J. J.), 4, Schenkveg à La Haye, 1912.
Holmes, Londres, 1922.
Idris (T. H. W.), à Londres, 1904.
Iniguez Francisco à Madrid, 1888.
Issoglio, Turin, 1927.
Van Itallie (L.), PT, à Leyde, 1901.
Jonesco (A.), PU, Bucarest, 1925.
Khouri, 4, rue de France, à Alexandrie (Egypte), 1900.
B. Koskowski, PU, à Cracovie, 1924.
Laurence, PEP, Montréal (Canada), 1929.
La Wall, PU, Philadelphie, 1924.
Van Ledden Hulsebosch, (M. L. Q.), Amsterdam, 1911.
Lendner, P, 6, rue Emile Yung, Genève, 192?.
Linstead, à Londres, 1929.
Mac Alister (Sir Donald), à Glascow, 1903.
Magnin (Georges), à Buenos-Aires, 1914.
Melgar, à Guatemala, 1901.
G. Meoli, Buenos-Aires, 1924.

MM.

F. de Myttenaere, 19, rue de l'Industrie, à Hal, 1923.
Netto (I.), Bahia (Brésil), 1927.
Olmedilla y Puig (Joaquim), PU, à Madrid, 1899.
Oramas (Luis), directeur de la Section pharmaceutique de la Santé publique, à Caracas, Vénézuela, 1931.
Panas, à Smyrne, 1887.
Pattou, président de la Nationale Pharmaceutique de Belgique, 1931.
Poulsson, PU, à Oslo (Norvège), 1903.
Reimers (M. N.), à Aarhus (Danemark), 1903.
Reyes, Buenos-Aires, 1904.
Sampaïo, à Saint-Paul (Brésil, 1889.
Schoofs (M.). professeur à l'Université de Liège, 1931.
Van Schoor, 20, rue Vondel, à Anvers, 1923.
Seabra (Paulo), président de l'Association brésilienne des Pharmaciens de Rio-de-Janeiro, Brésil, 1931.
Tschirch, PU, à Berne, 1893.
Vintilesco (J.), à l'Institut médico-légal de Bucarest, 1913.
Waller, à Göttehorg (Suède), 1903.
Wallner, PEP, Reval (Esthonie), 1929.
Van der Wielen, PEP, à Amsterdam.
Vivario (R.), professeur à l'Université de Liège, 1931.

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

depuis sa fondation (1803)

Années	Présidents (1)	Secrétaires annuels	Secrétaires généraux	Trésoriers (2)
1803	Parmentier.	Delunel.	Bouillon-Lagrange.	Trusson.
1804	Parmentier.	»	»	»
1805	Vauquelin.	»	»	»
1806	Descemet.	»	»	»
1806	Parmentier.	»	»	Moringlane.
1808	Vauquelin.	»	Sureau.	»
1809	Bouillon-Lagrange.	»	»	»
1810	Parmentier.	Laugier.	»	»
1811	Guiart, père.	»	»	»
1812	Boudet, oncle.	Derosne.	Cadet-Gassicourt.	»
1813	Bouillon-Lagrange.	»	»	»
1814	Vauquelin 3.	Henry.	»	»
1815	Derosne.	?	»	»
1816	Bouriat.	?	»	»
1817	?	?	Robiquet.	»
1818	Cadet-Gassicourt.	Pelletier.	»	»
1819	Bouillon-Lagrange.	?	»	»
1820	?	?	»	»
1821	?	?	»	»
1822	?	?	»	»
1823	?	?	»	»
1824	Laugier.	Boutron.	»	»
1825	Boullay.	Blondeau.	Henry.	»
1826	Robiquet.	Robinet.	»	»
1827	Pelletier.	Guibourt.	»	Martin.
1828	Boudet neveu.	Bussy.	Robiquet.	»
1829	Sérullas.	Dublanc jeune.	»	»
1830	Virey.	Soubeiran.	»	»
1831	Lodibert.	Henry fils.	»	»
1832	Robinet.	Lecanu.	»	»

(1) Le président de chaque année étant le vice-président de l'année précédente, les noms de ceux-ci n'ont pas eu besoin d'être portés.

(2) Pour compléter le bureau il y a lieu d'indiquer les archivistes :

Avant 186[illegible]............	Réveil.	De 18[illegible]1 à 1899........	Schmidt
De 1[illegible]6 à 1875.........	Baudrimont.	De 189[illegible] à 1900.........	Sonnié-Moret
De 1876 à 18[illegible]0........	F. Würtz	De 1901 à 1919.........	Guinoc et.
		Depuis 1920.............	Bourdier.

(3) Le registre des procès verbaux de 1814 à 1823 ayant disparu, on n'a pu reconstituer complètement, jusqu'ici, la composition du bureau, en ce qui concerne les présidents et secrétaires annuels, pour les années comprises entre 1815 et 1824.

Années.	Présidents	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers
1833	Bajet.	Chevalier.	Robiquet.	Martin.
1834	Chéreau.	J. Pelouze.	»	»
1835	Reymond.	Cap.	»	»
1836	Bussy.	F. Boudet.	»	»
1837	Dizé.	Vallet.	»	»
1838	Cap.	Dubail.	»	»
1839	Fauché.	Hottot.	»	»
1840	Soubeiran.	Vée.	Robiquet. Soubeiran.	Tassart.
1841	Guibourt.	Quévenne.	Soubeiran.	»
1843	Pelouze.	Desmarest.	»	»
1843	Boutron-Charlard.	Foy	»	»
1844	Bonastre.	Bouchardat père.	»	»
1845	Frémy pére.	Mialhe.	»	»
1846	Vée.	Buignet.	»	»
1847	Gaultier de Claubry.	Véron.	»	»
1848	Boutigny.	Deschamps.	»	»
1849	Blondeau.	Grassi.	»	»
1850	Hottot.	Huraut.	»	»
1851	Félix Boudet.	Robiquet fils.	»	»
1852	Vuaflart.	Mayet père.	»	»
1853	Bouchardat père.	Ducom.	»	»
1854	Cadet-Gassicourt.	Réveil.	»	»
1855	Buignet.	Paul Blondeau.	»	»
1856	Dubail.	Lefort.	Buignet.	»
1857	Soubeiran.	Regnauld.	»	»
1358	Chatin.	Baudrimont.	»	»
1859	Foy.	Hottot fils.	»	»
1860	Dublanc.	Léon Soubeiran.	»	»
1861	Gobley.	A. Vée.	»	Desnoix.
1862	Poggiale.	Latour.	»	»
1863	Schaeuffèle père.	Lebaigue.	»	»
1864	Boudet fils.	Hébert.	»	»
1865	Robinet.	Roussin.	»	»
1866	Tassart.	Marais.	»	»
1867	Guibourt.	Adrian.	»	»
1868	Bussy.	Roucher.	»	»
1869	Mayet père.	Coulier.	»	»
1870	Mialhe.	Méhu.	»	»
1811	Lefort.	Mortreux.	»	»
1872	Stanislas Martin.	Bourgoin.	»	»
1873	Grassi.	P. Vigier.	»	»
1874	Regnauld.	Duquesnel.	»	»
1875	Planchon.	F. Würtz.	»	»
1876	Coulier.	F. Vigier.	Buignet. Planchon.	» »
1877	Marais.	Petit.	»	»
1878	Méhu.	Marty.	»	»
1879	Blondeau.	Vidau.	»	»
1880	Bourgoin.	Guichard.	»	»
1881	Petit.	Yvon.	»	»
1882	P. Vigier.	Delpech.	»	»
1883	Jungfleisch.	Prunier.	»	»
1884	Marty.	Boymond.	»	»
1885	Sarradin.	Champigny.	»	»
1886	Prunier.	Portes.	»	Drayer.

Années.	Présidents	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers
1887	Desnoix.	Thibault Paul-E..	Planchon.	Dreyer.
1888	Delpech.	Bourquelot.	»	»
1889	G. Boucbardat.	Schmidt.	»	»
1890	F. Vigier.	Grimbert.	»	»
1891	Moissan.	Léger.	»	»
1892	Portes.	Leidié.	»	»
1893	Bürcker.	Béhal.	»	»
1894	Boymond.	Leroy.	»	Leroy.
1895	Julliard.	Patein.	»	»
1896	Villers.	Viron.	»	»
1897	Sonnerat.	Guinochet.	»	»
1898	Bourquelot.	Bocquillon.	»	»
1899	Leidié.	Voiry.	»	»
1900	Planchon.	Barillé.	Bourquelot.	»
1901	Yvon.	Moureu.	»	»
1902	Guichard.	Georges.	»	»
1903	Léger.	Cboay.	»	Vaudin.
1904	Landrin.	Lépinoy.	»	»
1905	Béhal.	Guerbet.	»	»
1906	Crinon.	François.	»	»
1907	Viron.	Bougault.	»	»
1908	Scbmidt.	Thibault Pierre-E.	»	»
1909	Patein.	Carette.	»	»
1910	Thibault Paul-E..	Dufau.	»	»
1911	Grimbert.	Gaillard.	»	»
1912	Prud'homme.	Hérissey.	»	»
1913	Moureu.	Dumesnil.	»	»
1914	Dumouthiers.	Leroux.	»	»
1915	Guerbet.	Pépin.	»	»
1916	Cousin.	Guérin.	»	»
1917	Georges.	Sommelet.	»	»
1918	Choay.	Tiffeneau.	»	»
1919	François.	Bourdier.	»	»
1920	Patrouillard.	Bernier.	»	»
1921	Bougault.	Huerre.	Grimbert.	Lesure.
1922	Lafay.	Damiens.	»	»
1923	Vaudin.	Ch. Lefébvre.	»	»
1924	Richaud.	Bridel.	»	»
1925	Hérissey.	Lantenois.	»	»
1926	Dufau.	Fabre.	»	»
1927	Gaillard.	Penau.	»	»
1928	Dumesnil.	Fleury.	»	»
1929	Goris.	Laudat.	«	»
1930	Lefèvre Ch.	Bouvet	»	»
1931	Fourneau.	Picon.	»	»

BUREAU POUR 1932.

Président............ MM. CORDIER.
Vice-Président....... SOMMELET.
Secrétaire général.... BOUGAULT.
Trésorier............ LESURE.
Archiviste........... BOURDIER.
Secrétaire annuel..... O. BAILLY.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
DU 6 JANVIER 1932

Compte-rendu des travaux de la Société de Pharmacie de Paris, *pendant l'année 1931*, par M. PICON, *Secrétaire annuel.*

Messieurs,

L'activité de notre Société rend bien facile la tâche qui revient à votre Secrétaire annuel d'évoquer devant vous l'année qui vient de s'écouler ; mais cette activité, cette jeunesse scientifique ne peuvent échapper aux lois ordinaires de la vie qui exigent une transformation, une évolution incessantes.

La plus rude de ces lois est celle qui nous condamne à voir chaque année disparaître certains d'entre nous.

En 1931 notre Société a été atteinte dans ses parties les plus vives puisque la mort a frappé notre Secrétaire général, le Professeur **Grimbert** et tout récemment notre collègue **Bridel.**

Croyez que j'éprouve comme vous tous la plus profonde tristesse à ne pas les voir aujourd'hui parmi nous. **Grimbert** aurait eu pendant toute cette nouvelle année la joie de s'asseoir près de son gendre à qui nous venons de confier le poste de Secrétaire annuel. Que mon ami **Bailly** sache toute l'émotion que j'éprouve en songeant qu'il y a si peu de temps je goutais encore la grande affabilité qui paraissait très proche de l'affection de notre Secrétaire général, et qu'étant assis près de lui à son bureau il me montrait à rédiger l'un des procès verbaux des séances de notre Société.

Bridel, était ici avec nous il y a moins de deux mois. Aujourd'hui, toute cette activité et cette intelligence si brillantes et si raisonnables ne sont plus.

Nous regrettons en lui l'un de nos membres les plus assidus, les plus actifs, particulièrement compétent en pharmacie galénique et en chimie végétale, et nous déplorons cette

mort prématurée d'un savant qui prive aussi de mari et de père toute une jeune famille dont il était le soutien indispensable.

Messieurs, je dois encore allonger la liste de nos disparus pendant cette année et vous rappeler les mémoires de M. **Vigier**, président honoraire de notre Société, de MM. **Moreigne** et **Viron**, membres résidants, de MM. **Lahache** et **Bretin**, membres correspondants nationaux, de MM. **Hazen** et **Schamelhout**, membres correspondants en Belgique.

Messieurs, un certain nombre d'entre nous par suite de leur ancienneté comme membres résidants sont passés à l'honorariat. Ces nouveaux membres honoraires sont MM. **Gaillard**, **Hérissey**, **Dumesnil**, **Goris**, **Lefèvre**, **Fourneau**, **Breteau** et **Cordier**.

Ont été nommés membres résidants de la Société MM. **Boinot**, **Bedel**, **Delange** et **Delaby** ; comme membres correspondants nationaux, MM. **Biais**, **Bridon**, **Manceau**, **Montignie** et **Pancier** ; comme membres correspondants étrangers, MM. **Herlant** et **Patton**, de Bruxelles ; MM **Schoofs** et **Vivario**, de Liège ; M. **Obdulio Fernandez**, de Madrid ; M. **Golaz**, de Lausanne ; M. **Casparis**, de Bâle ; M. **Emmanuel**, d'Athènes ; M. **Paulo Seabra**, de Rio-de-Janeiro ; M. **Luis Oramas**, du Vénézuela et M. **Francisco Cignoli**, de la République Argentine.

Enfin, je vous rappelle le choix que vous avez fait pour le poste de Secrétaire général en témoignant à M. le Professeur **Bougault** toute votre confiance en son activité et toute votre estime pour ses travaux scientifiques.

Nous avons eu aussi la joie d'applaudir la nomination de M. **Guérin** comme Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris, de M. **Fabre** comme Professeur de Toxicologie à la même Faculté, de M. **Hazard** comme Professeur agrégé de Pharmacologie à la Faculté de Médecine de Paris.

M. **Perrot** a été nommé membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine de Belgique.

Nous avons été heureux d'apprendre les distinctions honorifiques attribuées à certains de nos collègues, en particulier, celles de M. **Buisson** nommé Grand Officier de la Légion

d'Honneur et de notre président, M. **Fourneau**, nommé Commandeur de l'Ordre d'Alphonse XII. M. **Fourneau** a également reçu cette année le très important et très envié Prix Jecker, de l'Académie des Sciences.

Notre Société a été représentée par son Président et de nombreux autres membres aux manifestations scientifiques qui se sont déroulées pour l'inauguration des monuments élevés à **Parmentier**, dans la ville de Montdidier et à **Henri Moissan**, dans la ville de Meaux.

En ce qui concerne les nombreux travaux que vous avez présentés en séance je vous rappellerai en *Pharmacie galénique* des communications ayant trait aux liquides injectables.

M. **Goris** et Mlle **Fourmont** ont indiqué l'altération se produisant spontanément à froid dans les solutions de chlorhydrate d'héroïne.

MM. **Velluz** et **Bouchara** ont examiné les propriétés solubilisantes de certains savons, en particulier du ricinoléate de sodium, vis-à-vis du cholestérol.

MM. **Boinot, Lematte, Kahane** et Mme **Kahane** nous ont montré la possibilité d'utiliser de nouveaux liquides, tels que certains éthers, pour préparer des solutions injectables indolores. Ils ont appliqué ces recherches au chlorure d'acétylcholine.

Abordant d'autres problèmes, MM. **Fleury** et **Courtois** ont mis au point le dosage direct des iodures par argentimétrie, et ont appliqué leur méthode au dosage de l'iodure de la teinture d'iode du Codex.

M. **Fleury** a, en outre, présenté deux communications de M. **Griffon**, la première sur la valeur des granules comme forme d'administration des substances actives telles que la strychnine, la seconde sur une réaction colorée de la colophane permettant de rechercher ce corps dans les savons.

En ce qui concerne les produits opothérapiques MM. **Pénau, Prudhomme**, et **Simonnet** ont montré l'avantage de l'utilisation de l'utérus de brebis pour le dosage des extraits post hypophysaires.

La conférence fort intéressante et très documentée de M.

Pénau sur les règles générales de l'essai biologique des médicaments, vous a permis de constater l'urgente nécessité qu'il y a de créer un organisme de contrôle pour les essais biologiques de certaines préparations pharmaceutiques.

L'importance du sujet exposé par M. Pénau avec l'entière compétence que chacun lui reconnaît dans ces questions, vous a décidé à nommer immédiatement une Commission dans le but d'étudier la réalisation de ce problème. Un rapport doit vous être fourni le mois prochain.

Nul doute que nous désirons tous que cet organisme de contrôle, préconisé par notre Société, destiné à aider une branche prospère, et pleine d'avenir de l'industrie en pharmacie, reste une œuvre entièrement pharmaceutique.

Les nombreuses recherches de certains de nos collègues qui se sont distingués par leurs travaux sur ces questions si délicates de chimie et de biologie trouveraient ainsi une légitime récompense.

En *Pharmacie chimique*, MM. Bougault et Guillou ont examiné l'action de l'iode et du brôme en milieu alcalin sur les dérivés alcoylés de l'acide barbiturique.

Je vous ai exposé les résultats fournis par l'étude du camphocarbonate d'argent, sel cristallisé existant sous deux formes, l'une stable, l'autre instable, et permettant de préparer, par voie chimique, des solutions colloïdales d'argent dans les dissolvants organiques.

M. Breteau nous a présenté un travail de M. Gaume sur les caractères et les essais de l'argent colloïdal par voie chimique et un autre de M. Kerny ayant trait au dosage des alcalis libres et carbonatés dans les hypochlorites alcalins.

M. Fleury a communiqué les recherches de M. Jonesco Matiu et de Mme Popesco sur le dosage des citrates par leur méthode mercurimétrique.

M. Leroux nous a indiqué les déterminations très précises qu'il a effectuées sur les constantes physiques du phénol et des crésols obtenus à l'état de grande pureté.

Il a également remis à la Société ses mémoires sur la distillation du charbon sous pression et en présence d'hydrogène et sur la constitution de la houille ; ce dernier ayant été fait en collaboration avec M. Lebeau.

En *Chimie biologique*, l'étude de l'urine a fourni deux communications de M. **Pecker** ; la première présentée par M. **Grimbert** et intitulée lipurie et lipémie,la seconde par M. **Fleury** sur la recherche de l'albumine et de la pseudoalbumine.

MM. **Fleury** et **Dufau** nous ont entretenus d'une urine à mucine vraie, ce qui représente un cas très rarement observé.

M. **Fabre** nous a transmis la note de M. **Chéramy**, sur une méthode rapide du dosage de l'iode dans les urines.

M. **Robert** a préconisé l'emploi des filtres d'amiante pour l'isolement de la xanthylurée lors du microdosage de l'urée dans l'urine Cette communication nous a été remise par M. **Fleury**.

L'étude du sang a fait l'objet du mémoire de M. **Tabart** sur la réaction de Kahn pour le sérodiagnostic de la syphilis et des travaux de MM. **Cuny** et **Robert** sur l'emploi de l'oxydation sulfochromique pour le microdosage de l'urée sanguine.

M. **Fleury** nous a présenté ces dernières recherches ainsi que les suivantes :

Celles de M. **Paget** sur la réalité, la nature et la localisation de l'adrénaline virtuelle.

Celles de MM. **Chiray** et **Cuny** sur le dosage de la tetraiodophénolphtaléine dans le liquide duodénal et celles de M. **More** sur l'oxydation de l'acide urique par l'iode en milieu boraté et en présence de chlorure d'ammonium.

Mlle **Van Stolk** et MM. **Pénau**, **Guilbert** et **Simonnet** ont étudié la question des rapports du carotène pur et de la vitamine A. Ces auteurs ont pu réaliser une purification du carotène plus complète que celle obtenue par leurs devanciers ; le point de fusion de la substance augmentant de 6° et passant de 185 à 191°.

En Chimie analytique, nous enregistrons les nombreux travaux de M. **Bougault** et de ses élèves. Je viens, du reste, de vous parler de certaines de ces recherches, à propos de la Chimie biologique.

Je vous rappelle, en outre, l'étude de l'élimination de l'acide phosphorique dans la recherche générale des métaux

à l'état de solution et basée sur la précipitation soit du phosphate de plomb en milieu acétique soit du sel de bismuth en milieu faiblement azotique.

L'application de cette méthode, qui est due à MM. **Bougault** et **Cattelain**, a été faite à l'élimination des phosphates dans le dosage du sodium à l'état d'acétate triple de sodium, de magnésium et d'uranium.

M. **Bougault** a également examiné l'oxydation de certaines matières grasses par la méthode d'Hilditch qui utilise le permanganate de potassium en solution cétonique.

En collaboration avec M. **Schuster** il a ainsi réalisé une analyse du beurre de vache permettant de constater la complexité des glycérides qui constituent cette matière alimentaire.

M. **Bougault** nous a présenté le travail correspondant sur le beurre de cacao qui est du à M. **Schuster**.

M. **Fleury** a encore remis la note de M. **Cuny** sur le dosage volumétrique du cuivre à l'aide de la réaction de Spacu.

M. **Morellet** a parlé de l'examen microscopique de la pluie de boue tombée à Paris le 28 novembre 1930.

La Chimie végétale a été représentée par les recherches de MM. **Bridel** et **Lavieille** sur le Kaà-Hêê, c'est-à-dire la plante *Stevia rebaudiana*. Ces auteurs ont montré que le principe à saveur extrêmement sucrée extrait de cette plante et appelé rebaudine par Dieterich en 1909, n'est qu'un glucoside impur. Ils ont alors isolé le composé pur qu'ils ont appelé stévioside et ils ont déterminé par l'étude de l'hydrolyse la constitution de ce glucoside qui renferme trois molécules de glucose et un composé oxygéné non acide.

MM. **Perrot** et **Bourcet** avaient aussi entrepris, en 1929, une étude sur le même principe et extrait une grande quantité du glucoside de Dieterich.

M. **Bruère** nous a fourni des indications d'ordre technologique et documentaire concernant les blés tendres ou durs et les produits de mouture.

Ensuite, avec M. **Mogos** il a établi deux tableaux pour faciliter la recherche des produits utilisés dans la chimie meu-

nière, en particulier ceux dits améliorants de la panification.

En matière médicale, MM. **Weitz** et **Nunès** ont indiqué les résultats de leurs recherches sur la nature botanique et la valeur pharmacologique d'un aconit signalé dans la région de Chapa au Tonkin.

M. **Fleury** a présenté le mémoire de MM. **Bretin, Manceau** et **Namdar** ayant trait à une falsification possible du safran par le rocou et les moyens de la déceler.

Enfin, *en Toxicologie*, M. **Bouvet** nous a entretenus d'une intoxication consécutive au traitement classique du tœnia par les capsules de fougère mâle, de calomel et d'huile de ricin.

M. **Fleury** a transmis une note de M. **Sassard**, sur un cas d'intoxication par la strychnine.

En ce qui concerne les intérêts professionnels de nombreuses questions souvent fort importantes ont été discutées dans nos séances.

M. **Rolland** a exposé par lettre les rapports des assurances sociales et de la pharmacie.

M. **Bagros** a émis un vœu proposant que l'étiquetage extérieur des produits spécialisés et particulièrement des ampoules, mentionne très exactement leur mode d'emploi.

M. **Lormand** a proposé d'étudier la création d'une fédération française des sociétés de pharmacie.

MM. **Dufau** et **Toraude** ont indiqué la situation des pharmaciens à la suite de l'inscription au tableau B des substances vénéneuses, de la feuille de Coca et des préparations contenant plus de 1/1000e de cocaïne.

M. **Bougault** nous a fait part des décisions adoptées par la Conférence de Genève de Juin-Juillet 1931 pour la limitation de la fabrication des stupéfiants.

Sauf en ce qui concerne cette dernière communication vous avez nommé, chaque fois, à la suite de la discussion faite en séance, une commission chargée de mettre au point la réalisation de vos conclusions. Je vous signale cependant qu'aucune date n'a été donnée pour l'expiration du fonctionnement de ces commissions.

Je me plais, Messieurs, à constater que toutes les branches scientifiques de la pharmacie sont représentées dans les travaux dont vous avez entretenu notre Société.

La pharmacie galénique, la pharmacie chimique et la chimie biologique y font sans doute figure de grands seigneurs mais ce sont aussi ces disciplines qui soutiennent principalement dans notre profession ces trois rameaux rattachés au même tronc et qui sont : l'officine, le laboratoire créateur de spécialités et le laboratoire d'analyses médicales.

En outre, de nombreuses communications affirment la grande étendue de vos recherches qui comprennent la chimie analytique, la chimie végétale, la matière médicale et la toxicologie.

Soyons heureux, Messieurs de cet éclectisme qui nous permet aussi de compter parmi nous des littérateurs, des juristes et des historiens.

Il me reste, Messieurs, à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant l'année dernière la fonction de secrétaire annuel. Croyez que ces remercîments sont des plus sincères car j'avoue que j'ai ressenti une grande satisfaction personnelle à me trouver, encore plus qu'auparavant, associé à la vie organique de nos assemblées.

Vous pouvez aussi être certains que jamais je n'ai mieux compris qu'actuellement l'exacte nature du lien qui nous réunit en cette société, lien, en réalité toujours bien discret, mais que l'on trouve comme véritable origine de l'amitié si vive qui se crée entre certains d'entre nous et qui n'est autre que l'amour de notre profession.

Que les membres du bureau qui, tous, m'ont fait profiter de leur compétence et ont facilité ainsi ma tâche soient assurés de ma reconnaissance.

Rapport sur les prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (*Section des sciences physico-chimiques*) par une Commission composée de MM. Lebeau, F. Martin et R. Hazard, *rapporteur*.

Trois thèses ont été présentées danc cette section : ce sont, par ordre alphabétique, celles de :

1° Mlle Yvonne Bonnard. — Sur quelques orthoalcoyloxybenzylhydramines.

2° M. Emile BOUCHARA. — Précipitation des protides du lait.

3° M. Raymond VOYNNET. – Contribution à l'étude de l'action de l'ammoniaque et de quelques composés aminés sur le calomel.

1° La thèse de Mlle Yvonne BONNARD présente l'étude pharmacodynamique, à la fois chimique et physiologique, d'une nouvelle classe d'anesthésiques locaux, les *benzylhydroamines* substituées de type

$$\begin{matrix} RO - C^6H^4 \searrow \\ \qquad\qquad\quad CH\text{-}NH^2. \\ C^6H^5 \nearrow \end{matrix}$$

Cette étude est divisée en trois parties :

a) *préparation* des benzylhydramines en général et, en particulier, de huit monoortho oxybenzylhydramines ;

b) la deuxième partie est consacrée *à la détermination du pouvoir anesthésique de ces huit amines* sur la cornée du lapin (méthode de RÉGNIER) ; sur le nerf lingual du chien (méthode de RÉGNIER et VALETTE) et de leur *toxicité* pour la souris par comparaison avec la cocaïne ;

c) dans la troisième partie l'auteur établit les *rapports qui lient la constitution chimique à l'action physiologique de ces benzylhydramines substituées* qui sont toutes douées de pouvoir anesthésique, l'intensité de cette action variant surtout avec le poids moléculaire des substituants.

Mlle Yvonne BONNARD a fait ressortir les différences qui séparent les benzylhydramines substituées en ortho de celles qui sont substituées en méta, les premières agissant plus sur les muqueuses, les secondes sur les nerfs sensibles.

2° La thèse de M. Emile BOUCHARA est consacrée à la question de la *précipitation des protides du lait et à l'influence que le formol exerce sur cette précipitation.*

a) Dans la première partie, M. BOUCHARA a rassemblé les *documents* qui concernent la *teneur du lait en matières azotées et les propriétés* de la caséine, de la lactalbumine, de la lactoglobuline et de l'azote résiduel du lait.

b) dans la deuxième partie sont exposées *les méthodes analytiques* qui permettent de doser les protéines totales, la caséine, la lactalbumine et la préparation de la caséine pure.

c) dans la troisième, les *dosages de l'ammoniaque et du phosphore* utilisés par l'auteur.

d) dans la quatrième partie l'auteur envisage l'*action du formol sur les protéines du lait* et l'influence de cette aldéhyde sur la précipitation quantitative des protéines du lait en présence de divers acides. Il analyse les phénomènes observés et en cherche l'explication.

e) alors qu'il n'était question jusqu'ici que du lait de vache, l'auteur envisage dans la cinquième partie l'action du formol *sur le lait de femme.*

Dans ses conclusions, M. Bouchara insiste sur la nature et les modalités de la combinaison du formol avec les matières albuminoïdes qui apportent une contribution à la question de la séparation de celles-ci dans un liquide biologique.

3° La thèse de M. Raymond Voynnet est une *contribution à l'étude de l'ammoniaque et de quelques composés aminés sur le calomel.*

M. Raymond Voynnet reprend tout d'abord l'étude de l'action de l'*ammoniaque et de ses sels* sur le calomel qui, malgré les recherches antérieures, n'a pas été entièrement élucidée. Il a constaté que l'*ammoniaque* donne avec le sel mercureux du mercure et du chloramidure mercurique : le *chlorhydrate d'ammoniaque* donne du mercure et un chlorure double de mercure (mercurique) et d'ammoniaque

Alors que beaucoup d'auteurs avaient déjà étudié l'action de nombreuses *bases organiques* sur le bichlorure de mercure, on n'avait pas entrepris encore l'étude de l'action de ces bases sur le calomel. M. Raymond Voynnet apporte à cette étude une importante contribution personnelle: il analyse en effet les produits obtenus par réaction sur le calomel d'une série de bases organiques : monobenzylamine et son chlorhydrate ; diméthylaniline et son chlorhydrate ; aniline et son chlorhydrate ; pyridine ; novocaïne ; chlorhydrate de cocaïne.

*
* *

La thèse de Mlle Bonnard met bien en relief l'intérêt qu'offre une nouvelle classe d'anesthésiques locaux : les benzylhydramines à l'étude desquelles se sont attachés MM. Fourneau et Tiffeneau et leurs collaborateurs.

Le fait que des composés de ce genre, de structure simple soient doués de propriétés anesthésiques est chose nouvelle et importante qui a élargi les notions que nous possédions sur les anesthésiques, en montrant que la propriété de supprimer la sensibilité n'est pas réservée aux seuls éthers benzoïques ou paraminobenzoïques d'alcools aminés.

Mais si le travail de Mlle Bonnard est particulièrement intéressant, la partie chimique de sa thèse — partie dont la commission a surtout à connaître dans cette section physico-chimique — vient d'être publiée dans le numéro d'Octobre 1931 dans le Bulletin de la Société chimique sous le nom de Mlle Bonnard et M. Meyer-Oulif. Dans ces conditions la Commission estime qu'il lui est difficile, à son très vif regret, de retenir, quelle que soit sa valeur, le travail de Mlle Bonnard pour un prix qui lui serait personnel.

Les deux thèses qui restent en compétition : celle de M. Bouchara el celle de M. Voynnet, par l'intérêt du sujet et les recherches qu'elles ont nécessitées méritent toutes deux une récompense, et la Commission estime qu'il y aurait lieu d'attribuer cette fois deux médailles dans la section physico-chimique. Elle propose de décerner la médaille d'or à M. Voynnet et la médaille d'argent à M. Bouchara.

Rapport sur les prix des Thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (*Section des Sciences Naturelles*), par une Commission composée de MM. Guerin, Maheu et Liot, rapporteur.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport de la Commission que vous avez nommée pour l'attribution des prix de Thèses pour les Sciences Naturelles.

Deux thèses sont en présence, celle de Madame Kaplan Brille et celle de M. Le François.

Mme Kaplan-Brille dans son travail intitulé : « Influence du nombre des microbes ensemencés sur la multiplication du bacille pyocyanique dans un milieu de culture liquide » a poursuivi, au laboratoire de M. le Pr Radais, l'étude entreprise en 1927 par Regnier et Lambin sur les méthodes de numération des bactéries et l'évolution numérique d'une poussée microbienne normale.

Le problème qui pouvait *à priori*, sembler très simple est en réalité fort complexe, les multiples travaux, étrangers pour la plupart, consacrés à cette question ayant provoqué de nombreuses discussions.

L'auteur débute par une revue des différentes techniques utilisées pour l'étude de la numération bactérienne et décrit les deux méthodes comparables pratiquées simultanément pour ces examens ; une numération microscopique indirecte, basée sur les principes de la méthode de Wright, et une numération sur gélose ; procédés permettant de dénombrer des bactéries de qualités différentes, c'est-à-dire de compter, dans un cas, les bactéries capables de se reproduire en subcultures et d'évaluer, dans l'autre, le nombre de bactéries vivantes dans le milieu originel. Les auteurs effectuaient jusqu'alors ce dénombrement sous les dénominations peu logiques de « microbes vivants » et de « microbes morts ».

Les expériences, ayant pour but précis d'étudier la multiplication d'organismes ensemencés dans des milieux bien définis et placés dans des conditions parfaitement connues, ont conduit Mme Kaplan-Brille à une étude approfondie des diverses phases de la poussée et ont mis en lumière les facteurs qui influent sur chacune d'elles ; phase de latence, phase de poussée constante et rapide, dite phase de multiplication géométrique et logarithmique, phase de multiplication ralentie, phase de maximum stationnaire, phase de destruction des bactéries. L'explication de ces phases avait donné lieu, antérieurement, à de multiples hypothèses et soulevé de nombreuses controverses.

Les essais personnels de l'auteur ont nécessité un nombre considérable d'expériences délicates dont les résultats pré-

sentés sous forme de tableaux s'appliquent aux microbes visibles et aux microbes capables de se reproduire ; ils sont complétés par des courbes de logarithmes des nombres de microbes et des courbes des nombres des générations en fonction du temps. Ils ont montré notamment que si les microbes cultivés en milieu liquide, à une température favorable, se multiplient dès les premières heures et prolifèrent dans ce milieu, il sont pourtant incapables de se reproduire quand on les transporte sur milieux solidifiés, de plus la phase apparente de latence constatée au cours de l'évolution et de la numération sur ces milieux n'existe pas en fait si l'on considère le nombre des microbes. Le rythme de la multiplication au cours de laquelle la taille et la forme des bactéries subissent des variations régulières atteint son maximum vers la 10e heure après l'ensemencement (fin de la période logarithmique) pour des grandeurs d'ensemencement allant de 250.000 à 5.000.000 de microbes par cm^3 ; il se ralentit ensuite sous l'iufluence des mêmes microbes au fur et à mesure que le nombre de ceux-ci augmente. Il se dégage en outre de ces notions que la 10e heure serait la plus convenable pour effectuer les prélèvements bactériologiques.

Le travail de Mme Kaplan-Brille apporte donc des données importantes sur la conception des phénomènes qui règlent l'évolution de la poussée microbienne, problèmes qui ont été si souvent négligés au début des découvertes bactériologiques.

Dans son mémoire intitulé « Essais de Culture de la Digitale » (Digitalis purpurea L.) M. Le François a d'abord décrit le genre *Digitalis*, puis il a évoqué la valeur et l'utilisation de diverses espèces de Digitale. En présence des désaccords existant au sujet de l'efficacité de la digitale cultivée, généralement considérée comme inerte, il a pensé que, sous certaines conditions, cette culture pouvait être tentée. Les expériences méthodiques qu'il a entreprises de 1928 à 1930 inclus, sur des plants provenant de trois races differentes, l'un de Coutances, l'autre de Belfort, la 3e de Dun-le-Palleteau (Creuse), ont permis d'établir qu'il était possible d'augmenter du simple au triple le rendement pon-

déral de la récolte en choisissant un engrais renfermant, comme éléments fertilisants, la potasse, le phosphore et l'azote, sous la forme respective de chlorure ou de sulfate de potasse, d'acide phosphorique, de nitrate de soude ou de sulfate d'ammoniaque, employés en proportions déterminées et en tenant compte de la composition du sol et des conditions climatiques, Le sulfate de magnésie et le fumier de cheval n'ont exercé aucune action, le sulfate de manganèse employé seul favorise le développement de la digitale. La récolte moyenne serait de 18.000 kg., à l'hectare. Pour ces essais comparatifs le terrain avait été divisé en plusieurs séries de carrés différents qui reçurent des quantités variables d'engrais, un seul carré conservé comme témoin, sans aucune addition Il était en outre important d'établir la valeur des produits récoltés, l'activité de la digitale s'exprimant différemment suivant que l'on se place au point de vue pharmacodynamique ou chimique. Les dosages chimique et physiologique effectués à l'occasion de cette thèse, d'une part, par le Dr Bourcet et d'autre part, par le laboratoire du Pr Tiffeneau confirment, une fois de plus, le désaccord entre les résultats chimique et physiologique. La teneur en digitaline cristallisée varie du simple au double pour les échantillons envisagés, tandis que l'écart au point de vue physiologique ne dépasse pas 26 p 100, corroborant ainsi l'hypothèse de l'existence *d'un totum digitalique* que M. le Pr Perrot et le Dr Bourcet considèrent comme représentant la totalité des principes glucosidiques cardiotoniques de la digitale et non le glucoside seul.

Comparées à l'étalon international, les feuilles essayées ont montré, en général, une activité égale ou supérieure à celui-ci ; les feuilles des plantes fleuries ont une valeur superieure à celle des plantes non fleuries.

Enfin, les meilleures conditions de conservation de la plante sont réalisées en séchant rapidement les feuilles après récolte et en évitant tout échauffement, afin d'obtenir une drogue active ; la stabilisation étant avantageuse pour la préparation de la poudre et sa conservation prolongée.

En résumé, cette thèse bien ordonnée, menée méthodique-

ment et avec beaucoup de soin, illustrée de plusieurs reproductions photographiques attestant les différences de développement suivant les engrais employés, montre qu'il est possible, dans des conditions culturales bien déterminées, de récolter des digitales thérapeutiquement aussi actives que les digitales des Vosges.

Entreprise sous la direction de M. le Pr Perrot elle prolonge la série des travaux antérieurs destinés à éclairer la question de la Digitale, et elle apporte une contribution utile à la continuation et au développement de l'œuvre commencée par ce Maître en vue d'établir les données nécessaires pour résoudre les problèmes culturaux des plantes médicinales.

En présence de l'intérêt qu'offrent, à des titres différents, ces deux travaux, votre Commission vous propose d'attribuer la Médaille d'or à Mme Kaplan-Bril le et la Médaille d'argent à M. Le François.

Rapport sur le prix Vigier, par une Commission composée de MM. Dumesnil, Dufau et Mascré, *rapporteur*.

Un travail a été présenté en vue de l'attribution du prix Vigier, celui de M. Raymond Cahen, intitulé : « *Dosage biologique et étalonnage de quelques glucosides cardiotoniques* ». L'auteur se proposait plus spécialement de déterminer la toxicité de divers échantillons d'ouabaïne, en vue de la préparation d'un étalon international, confiée à M. le Professeur Tiffeneau.

La méthode suivie dans ces recherches est la méthode de Hatcher-Magnus, appliquée au Chien suivant la technique de Jeanne Lévy et Jean Pichot. Elle consiste à injecter, par perfusion lente, dans la veine fémorale, une solution du glucoside à examiner, et à déterminer la dose minimum mortelle. Les résultats ne peuvent avoir de valeur que si les expériences ont été suffisamment nombreuses et sont conformes aux règles des physiologistes concernant le calcul des écarts par rapport à la valeur moyenne. Le travail de M. Cahen donne toute satisfaction à ce point de vue.

L'auteur a démontré l'identité de l'ouabaïne Arnaud, de la G. strophanthine allemande et de l'ouabaïne U. S. P. X. ; il a précisé les conditions de préparation de l'étalon international, qui doit être constitué par l'ouabaïne cristallisée à 19,94 p. 100 d'eau. Les recherches ont été étendues à d'autres principes cardiotoniques : la digitaline Nativelle et la digitoxine Merck (dont les essais démontrent l'identité) la bigitaligénine de Cloetta, les scillarènes, la cymarine. Les toxicités de ces divers principes ont été comparées à celle de l'ouabaïne étalon, prise comme unité.

Enfin, M. Cahen a titré, par les mêmes méthodes : les teintures de Strophantus (par rapport à l'ouabaïne), les teintures de Scille (le Scillarène A étant pris comme étalon).

L'ensemble des résultats, leur intérêt, le soin avec lequel les expériences ont été faites, justifient amplement l'attribution du prix Vigier à l'excellent travail de M. Cahen.

Rapport sur le prix Landrin par une Commission composée de MM. Henri Martin, Bagros et Boinot, *rapporteur.*

Messieurs,

La Commission a qui vous avez bien voulu confier le soin d'apprécier les titres des candidats au prix Landrin a eu à examiner un seul travail, celui que M. Jacques Rabaté a présenté dans le courant de cette année (1931) comme thèse de Doctorat en Pharmacie. Il est intitulé :

« *Contribution à l'étude chimique et physiologique de l'Amélanchier, Amélanchier vulgaris* Mœnch. »

Cette étude a été effectuée sous la direction de M. le Professeur Bridel et au moyen des méthodes qui sont utilisées systématiquement dans son laboratoire.

M. Rabaté a appliqué à l'étude des glucides contenus dans les différents organes de l'Amélanchier la méthode biochimique à l'invertine et à l'émulsine. Il a ainsi décelé, dans les rameaux, la présence de saccharose et montré que les rameaux, ainsi que les racines, renferment un hétéroside non cyanogénétique, hydrolysable par l'émulsine. Il a éga-

lement établi, fixant ainsi un point controversé, que l'acide cyanhydrique ne se rencontrait après hydrolyse par l'émulsine que dans les bourgeons et les très jeunes feuilles et, d'ailleurs, en quantité très faible.

Puis l'auteur a étudié l'hétéroside qu'il a obtenu à l'état pur et cristallisé après fixation des matières tanniques soit par le sous-acétate de plomb, soit par la magnésie. Ce glucoside, appelé provisoirement améliaroside, est hydrolysé par l'émulsine en donnant du glucose et un produit non glucidique, l'améliarol, que l'auteur a identifié et qui est la *p*-hydroxyacétophénone.

Le glucoside extrait de l'Amélanchier est donc le glucoside β de la *p*-hydroxyacétophénone.

Or, on connaît déjà ce glucoside découvert par Ch. TANRET dans une plante appartenant à une famille botanique très éloignée de celle de l'Amélanchier, le *Picea excelsa*, et appelé picéine, puis picéoside, conformément aux décisions de l'Union Internationale de la Chimie. L'identité qui paraissait probable entre l'améliaroside et le picéoside a pu être démontrée par M. RABATÉ ; dans ces conditions le nom picéoside doit seul subsister.

Le picéoside possédant une fonction cétone libre, l'auteur en a préparé la phénylhydrazone, l'oxime et la semi-carbazone.

M. RABATÉ a également étudié l'enduit cireux existant à la surface des tiges d'Amélanchier. Il en a extrait après saponification un alcool saturé à chaîne droite en C^{26}, l'hexacosanol, dont la présence dans le règne végétal ne semble pas avoir encore été signalée.

M. RABATÉ a enfin étudié la richesse des rameaux en saccharose et en picéoside au cours de la végétation.

Le travail de M. RABATÉ a permis d'éclaircir un point intéressant de physiologie végétale. Il a été conduit avec beaucoup de conscience et dénote chez son auteur des qualités d'observation, de méthode et de patience qui nous ont paru dignes de récompense. C'est pourquoi votre Commission vous propose de décerner à M. RABATÉ le prix LANDRIN.

Rapport sur le prix Félix et Antoine Balland par une Commission composée de MM. GAILLARD, BRETEAU et BRUÈRE, *rapporteur.*

La Commission constituée en vue de l'attribution du prix Félix et Antoine Balland a eu à examiner les travaux adressés par MM. Raymond JOYEUX et Henri GRIFFON, pharmaciens-capitaines du Cadre actif.

Pour se maintenir dans les conditions *strictes* de l'attribution de ce prix biennal, elle n'a retenu que les travaux publiés pendant les deux dernières années.

I. - Le travail adressé de Metz par M. Raymond JOYEUX est une thèse, présentée à Nancy, en 1930 pour le grade de Pharmacien supérieur, intitulée : *Action des combinaisons organo-magnésiennes sur les oxydes d'éthylène à fonction complexe.*

Après avoir rappelé que l'action des dérivés organo-magnésiens, sur les oxydes d'éthylène à fonction mixte, a déjà fait l'objet des nombreux travaux de GRIGNARD, BLAISE, HENRY, FOURNEAU, TIFFENEAU, etc., l'auteur signale qu'il n'en est pas de même pour les oxydes d éthylène à fonction complexe d'un accès difficile.

En mettant au point des procédés d'obtention déjà connus, M. JOYEUX est arrivé à préparer, deux d'entre eux, en forte quantité : l'oxyde d'éthylène de l'oxyde de mésityle (oxyde WEITZ et SCHEFFER) et l'éther diméthylglucidique de DARZENS.

Ce sont ces deux corps qui lui ont servi de matières premières dans son travail.

Les résultats antérieurement obtenus par divers auteurs avaient montré que les oxydes d'éthylène à fonction complexe, réagissent sur les dérivés organo-magnésiens, par une seule de leurs fonctions : tantôt c'était le pont d'oxygène qui entrait en jeu et tantôt c'était l'autre fonction.

M. JOYEUX a au contraire observé d'une façon très nette et très démonstrative, qu'avec l'oxyde de WEITZ et SCHEFFER et l'éther de DARZENS — corps purement aliphatiques — il y avait réaction de chacune des deux fonctions et qu'on obtenait des glycols, ou leurs dérivés.

Tous les glycols ainsi obtenus sont nouveaux et dérivent de la pinacone malonique ; l'auteur a parfaitement bien établi la constitution de certains d'entre eux et les a préparés parfois avec un bon rendement.

La Commission s'est trouvée par suite en présence d'un très important travail original que M. Joyeux se propose de compléter ultérieurement par une étude des produits de déshydratation des glycols obtenus.

II. — Les travaux adressés par M. Henri Griffon, de la section technique du Service de Santé à Paris, ex-interne et diplomé de bactériologie de Lyon, sont représentés par deux séries de notes :

1° La première comprend des communications présentées à la Société de Pharmacie de Paris et des travaux insérés au *Journal de Pharmacie et de Chimie.*

a) Le microdosage du potassium dans les eaux (en collaboration avec Mlle A. Bernard). 1930.

b) Sur le mécanisme de la réaction de Liebermann-Burchard. Son application à la différenciation des stérols d'origine animale ou végétale (en collaboration avec M. Meesmaecker). 1930.

c) Sur la valeur des granules, comme forme d'administration des substances actives; cas et essai des granules de strychnine. 1931.

d) Une réaction colorée de l'acide abiétique et de la colophane. Application à la recherche de ce corps dans les savons. 1931.

2° La seconde série comprend deux communications à la Société de Biologie :

a) Sur le potassium sanguin des tuberculeux (en collaboration avec le Professeur Leulier et Mlle Bernard. 1930.

b) Contribution à l'étude de la réaction de Liebermann donnée par le cholestérol. 1931.

L'ensemble des travaux de M. Griffon se rattache à la Chimie analytique, appliquée aux recherches biologiques et à la pharmacologie. Certains d'entre eux, poursuivis avec divers collaborateurs, font suite à une thèse jointe aux dos-

siers — mais non retenue en raison de son ancienneté — présentée à Lyon en 1928, pour le grade de pharmacien supérieur, intitulée : « *Contribution à l'étude du microdosage du potassium ; applications biochimiques.* »

Votre Commission aurait voulu être à même de récompenser ces deux envois de travaux, dont l'importance, dans chaque groupe, satisfait largement aux exigences des donateurs.

Pour prendre une décision elle a dû se référer au *texte actuel* du libellé du prix « destiné à récompenser le meilleur travail, ne fut-ce qu'une simple note scientifique, publié au cours des deux dernières années » plutôt qu'aux *intentions* de l'instigateur de ce prix qui voulait attirer vers la tribune de la Société de Pharmacie, les jeunes pharmaciens militaires.

Elle vous propose en conséquence :

1° d'attribuer le prix Félix et Antoine Balland, pour 1931, à M. le Pharmacien-Capitaine Raymond JOYEUX, qui nous a adressé un travail important original et très fructueux de synthèse organique ;

et 2° de féliciter M. le Pharmacien-Capitaine Henri GRIFFON pour ses intéressants travaux, en le remerçiant de s'être inscrit à plusieurs reprises à l'ordre du jour de nos séances. Votre Commission lui exprime tous ses regrets de ne pas être en mesure de récompenser aujourd'hui sa collaboration dont elle lui tiendra compte dans l'avenir.

Allocution de M. Fourneau, Président sortant.

En relisant le discours que je vous ai adressé au début de l'année dernière, j'ai constaté qu'il était fort long. Pour rétablir l'équilibre je dois, cette fois, être bref.

Et cependant j'aimerais, justement aujourd'hui, m'attarder un peu. Je suis très mélancolique à l'idée de quitter ce fauteuil confortable d'où j'embrassais, d'un coup d'œil, tant de figures sympathiques dont quelques-unes me sont familières depuis bientôt quarante ans.

Dans d'autres Sociétés, un Président peut espérer repren-

dre un jour sa place. Il n'a pas, comme ici, la certitude désagréable qu'une étape de sa vie est passée sans retour. Nos traditions ont donc quelque chose de cruel. Et cependant leurs avantages doivent être bien supérieurs aux inconvénients si on en juge d'après les résultats obtenus: Pour ce qui a trait à la courtoisie et même à l'affabilité des relations, au respect pour les Maîtres, à l'intérêt des communications, la Société de Pharmacie, en effet, peut être donnée en exemple.

Non-seulement en écoutant ceux d'entre vous qui ont pris la parole ici, je n'ai pas eu une minute d'ennui, mais j'ai toujours appris quelque chose. Le remarquable exposé qui a été fait tout à l'heure par notre Secrétaire annuel sur les travaux de l'année, illustre d'ailleurs ce que je viens de dire en mettant en lumière la vérité, l'étendue, l'importance des investigations auxquelles se livrent un grand nombre d'entre vous. Ce qui m'a particulièrement frappé c'est la place que prend peu à peu la science dans l'industrie pharmaceutique. Il faudrait que cette place fût encore plus grande.

En créant des laboratoires de recherches, en y attirant de jeunes savants dont plusieurs sont issus de notre Faculté, en publiant leurs travaux, non-seulement les industriels contribuent à élever le niveau de la pharmacie, mais ils servent tôt ou tard leurs propres intérêts.

Bientôt les essais physiologiques vont s'introduire dans la pharmacopée. Le contrôle des médicaments ne sera pas exclusivement basé sur des méthodes chimiques mais devra se servir, dans bien des cas, des méthodes pharmacologiques et physiques les plus fines ; il serait regrettable qu'il échappât aux pharmaciens à cause de certaines lacunes dans notre enseignement.

Mais ce que l'on doit craindre aussi, c'est que faute de crédits de l'Etat, faute d'entente entre les pharmaciens détaillants et surtout entre les grands dirigeants de l'industrie pharmaceutique, un contrôle ne puisse, en fait, être organisé officiellement et qu'ainsi les exigences de plus en plus grandes des pays étrangers n'arrêtent notre exportation.

M. Pénau nous a parfaitement montré que cela pourrait

devenir le cas, tout au moins pour les produits opothérapiques et, plus généralement, pour tous ceux dont l'activité ne peut être établie par des méthodes purement chimiques et pour lesquels les seules affirmations des fabricants ne seraient pas considérées, hors nos frontières, comme des garanties suffisantes.

Nous comptons trop sur l'Etat. En Angleterre, en Amérique, presque toutes les recherches sont alimentées par des particuliers ; ceux qui sont passés par les grandes Ecoles et les Universités, y restent attachés par des liens multiples et témoignent, par des dons parfois importants, leur reconnaissance aux établissements qui les ont aidés à établir leur fortune.

Il est certain, dans tous les cas, qu'un Conseil supérieur de la Pharmacie s'appuyant sur un laboratoire alimenté en grande partie par les pharmaciens et les industriels pourrait jouer un grand rôle.

La transformation de la Société de Pharmacie en Académie, que notre camarade Buisson nous a fait entrevoir comme possible, serait des plus souhaitables en nous obligeant à créer des Commissions permanentes pour l'étude des grands problèmes qui intéressent la pharmacie, et une section où on ferait entrer des médecins, des physiologistes, des industriels, dont les conseils et l'appui nous seraient précieux.

Mais je m'aperçois que je manque à la promesse que je m'étais faite d'être bref. Nous reprendrons forcément un jour l'étude de ces questions.

Avant de passer la main à mon vieux camarade Cordier, je tiens à vous redire bien franchement et bien simplement, que j'ai pris le plus vif plaisir à présider vos travaux. Vous tous, et principalement les membres du Bureau, vous m'avez facilité la tâche, et par votre aménité, vous me l'avez rendue extrêmement agréable.

Aussi, c'est animé par des sentiments de vive reconnaissance et d'affection que je vous exprime mes remerciements et que je forme des vœux pour votre santé personnelle et pour la santé de ceux qui vous sont chers.

Vous me permettrez de faire une place à part dans mes remerciements et mes vœux pour ceux qui m'ont directement secondé, M. le Secrétaire annuel, M. le Trésorier et M. l'Archiviste.

Les destinés de la Société de Pharmacie sont confiées maintenant à un homme particulièrement apprécié pour sa scrupuleuse conscience scientifique et ses qualités personnelles. Ma collaboration avec mon ami BOUGAULT a été courte mais il sait aussi bien que moi qu'elle aurait pu durer autant que notre vie sans que notre estime réciproque et notre confiance l'un dans l'autre aient pu subir la moindre atteinte.

Et maintenant, mon cher CORDIER, je vous invite à occuper le fauteuil de la Présidence, certain que vous remplirez vos fonctions de Président avec le plus grand tact et des connaissances professionnelles étendues, acquises au cours de votre longue expérience.

J'invite également M. SOMMELET, vice-président, M. BAILLY, secrétaire annuel, à prendre place au bureau autour de M. le Président.

Allocution de M. Cordier, Président.

Mes Chers Collègues,

Lorsqu'en 1905 je suis entré à la Société de Pharmacie, je n'entrevoyais certes pas que je serais appelé un jour à en assumer la Présidence. Modeste membre de notre savante compagnie, les titres d'ancienneté dont je puisse uniquement me prévaloir sont, en effet, bien peu de chose, au regard de ceux de nos collègues dont les mérites scientifiques sont hautement affirmés.

La direction de vos débats exige une érudition considérable. J'en sens toute l'importance et le prix au momen où vous me confiez la mission délicate de succéder au fauteuil présidentiel à mon éminent camarade d'Internat, le Pr FOURNEAU. Votre Président sortant s'est acquitté de ses fonctions, au cours de l'année écoulée, avec une maîtrise incomparable. Qu'il me soit permis, de lui adresser, au nom

du Bureau et au vôtre, mes vifs remerciments et l'expression de notre respectueuse sympathie : je lui succède, je ne le remplace pas. Simple praticien, exerçant notre profession dans la même officine depuis 32 années, je ne saurais prétendre à l'égaler dans la conduite de vos travaux. Je ne vous apporterai rien autre que ma bonne volonté certain d'avance de votre extrême indulgence. Entré parmi vous sous les auspices de Pierre VIGIER, dont j'avais été l'élève, et du Pr GRIMBERT mon ancien chef lorsque j'étais Préparateur des Travaux pratiques de chimie, je m'efforcerai de me rendre digne de ces grandes mémoires dont le souvenir est si profondément attaché à l'histoire de la Société de Pharmacie. Et puisque les circonstances m'amènent à reporter ma pensée à 40 années en arrière, je voudrais revivre un instant avec l'image de mes premiers maîtres de stage accompli à la Pharmacie LABOURÉ, dans une petite localité Côte d'Orienne, bien connue des Touristes pour son hospitalité gastronomique, à Saulieu, mon pays natal. On fabriquait à cette époque presque toutes les préparations galéniques d'un usage courant et un soin méticuleux était apporté à leur exécution.

Mon patron M. LABOURÉ avait repris la pharmacie familiale. Son père avait été major de promotion d'Internat (celle de DORVAULT et de TRÉCUL) élève de REGNAULT à la Pharmacie Centrale des hôpitaux. Bien que Pharmacien honoraire, il se tenait très au courant des questions scientifiques et il ne laissait pas passer, sans le lire, le Journal de Pharmacie et de Chimie. Il m'a beaucoup appris. C'est à ce premier contact de 2 années avec ces 2 pharmaciens instruits et consciencieux que tont naturellement, à la flamme de leur exemple, j'ai acquis l'amour de la pharmacie et gardé le souci de probité professionnelle qui est la seule fierté de ma carrière.

La Société de Pharmacie est une des plus anciennes sociétés scientifiques. Présidée tour à tour par des Professeurs de l'Enseignement appartenant à la Faculté de Pharmacie, de Médecine, de l'Institut Pasteur, par des Pharmaciens des Hôpitaux, par des techniciens réputés de la grande Industrie Chimique ou par des praticiens les plus distingués de la

capitale, je suis extrêmement touché des sentiments de haute courtoisie, traditionnelle dans cette maison, qui m'ont valu vos suffrages. En me désignant pour occuper le fauteuil présidentiel, vous m'avez fait le plus grand honneur qui puisse échoir à un pharmacien d'officine. Du fond du cœur, je vous en exprime, mes chers collègues, mon affectueuse gratitude.

Messieurs,

La définition exacte du médicament est assez malaisée.

Lorsqu'en 1857 Claude Bernard dans ses leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses, publia un chapitre tout entier consacré à la définition de ce qui est poison et de ce qui ne l'est pas, il s'efforça de démontrer qu'il est impossible de dresser des listes absolues comprenant les poisons, les aliments, les médicaments. La vérité c'est qu'il est impossible d'établir, encore aujourd'hui, entre ces 3 groupes de substances, une distinction parfaite.

Il n'y a d'ailleurs pas lieu, quand on se place sur le terrain de la thérapeutique, d'établir de délimitation rigoureuse entre les médicaments et les poisons puisque les uns comme les autres, sont utilisés dans l'art de guérir et que tout se ramène en somme à une question de doses. Cette discrimination est encore inutile au regard de la Loi, puisque la Jurisprudence admet, pour critère, la destination curative ou prophylactique, l'intention du fabricant vendeur lorsque celui-ci est Pharmacien.

La thérapeutique moderne, comme celle des premiers âges, emprunte ses agents médicamenteux aux 3 règnes de la nature : le règne minéral, le règne végétal, le règne animal ; la grande différence, c'est que d'empirique qu'elle fût pendant de longs siècles, elle est devenue expérimentale.

La découverte des glucosides et des alcaloïdes a fait faire à la thérapeutique des progrès considérables, celle des substances artificielles telles que l'éther, le chloroforme, le salicylate de soude, l'antipyrine, l'urotropine, les sulfones, les dérivés arsénicaux organiques, les éthers de la série barbiturique, etc...., a contribué au progrès de la médecine.

Ainsi la chimie pharmaceutique a transformé complète-

ment notre arsenal thérapeutique, elle l'a doté d'armes de précision, mais elle n'est pas encore parvenue à une transformation complète de son matériel primitif. Mais voici qu'après avoir souri de la tête de Vipère, de l'extrait de fiel de Bœuf, de la pulpe de testicules et de l'urine de petit Chien, nous nous glorifions d'emprunter au Porc, au Mouton et au Bœuf les éléments les plus précieux de nos méthodes thérapeutiques les plus délicates et les plus fécondes.

Une science nouvelle, la Chimie biologique est intervenue ou plutôt son rôle s'est magnifiquement développé. Des substances dérivées des glandes à sécrétions internes, Adrénaline, Insuline, Thyroxine ont été isolées par le Chimiste biologiste des capsules surrénales, du Pancréas, de la glande thyroïde. Désignées sous le nom générique « d'Hormones », elles ont conquis d'emblée une place primordiale dans la thérapeutique moderne.

Grâce aux progrès de la Pharmacodynamie, cette branche importante de la Pharmacologie, l'étude de leur toxicité et aussi de leur action curative a été parfaitement mise au point. L'utilisation des remèdes tirés des glandes vasculaires sanguines est d'un usage courant. Lobe postérieur d'hypophyse, corps jaune, rate, thymus et par extension de nombreux produits dits « organothérapiques », pour lesquels il n'existe malheureusement aucun élément de contrôle autre que celui de la sincérité de la probité professionnelle du fabricant, se partagent désormais, après celle du médecin, la faveur du public. Je m'excuse, mes chers collègues, de passer brièvement en revue devant vous, les acquisitions dernières que vous connaissez bien, de la thérapeutique, mais puisque vous avez voulu faire l'honneur à un modeste praticien de présider votre compagnie, je ne puis résister, en présence de l'essor de ces drogues, à la tentation d'appeler votre bienveillante attention sur les conditions de leur dispensation qui est devenue considérable dans nos officines.

La profession pharmaceutique est une profession rigoureusement réglementée et surveillée. Depuis le 28 avril 1905 la préparation, la vente et la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues sont subordonnées à

une autorisation du Gouvernement rendue après avis du Comité consultatif d'hygiène publique de France et de l'Académie de médecine.

En présence de l'éclosion des sérums et vaccins présentés comme préventifs ou curatifs et dont la délivrance à la clientèle a complètement transformé notre rôle dans nos officines, on ne peut que se féliciter de cette mesure d'intérêt général.

Et la loi de 1905 n'avait pas prévu les bactériophages de d'Hérelle nés en 1917 ! C'est en considération de ce même sentiment, inspiré du souci de la protection de la santé publique, que le décret du 30 mars 1928 inséré au Codex, a rendu obligatoire le contrôle de la toxicité des dérivés arsénieaux organiques, encore que l'on puisse regretter que la détermination de leur activité curative n'ait pas été rendue officielle.

Procédant du même esprit, le Laboratoire national de contrôle des médicaments s'efforce d'exercer sa vigilance sur la stricte application du décret du 13 juillet 1926 relatif aux médicaments préparés à l'avance en vue de la délivrance au public.

Et Dieu sait l'extension prise par ces derniers depuis quelques années. Il ne sert à rien de récriminer, le plus sage est de chercher à s'adapter aux conditions nouvelles de l'exploitation de notre profession en cherchant toutefois, à maintenir son prestige, à l'accroître si possible, en tous cas à la guider, dans la seule préoccupation de la Justice et de la clarté françaises, vers les sommets purs de tous nuages, de la probité scientifique. Dans une brochure récente extrait de la revue de Phtisiologie. intitulée « Les faux remèdes de la Tuberculose », le Dr Guinard après le Professeur Sergent, le Dr Rist et le Professeur Bernard, mène une campagne vigoureuse contre le charlatanisme dans la thérapeutique de la tuberculose. « Le monde n'a jamais manqué de charlatans » a dit le bon La Fontaine, mais à aucune époque ils n'ont été plus nombreux qu'aujourd'hui probablement parce que le métier est de plus en plus rémunérateur.

Si pourtant les médecins, écrit le Dr Guinard, voulaient se donner la peine de lire, avec quelque attention, les notes

explicatives et les prospectus réclames des inventeurs et fabricants de certains produits, cela suffirait pour les éclairer. Mais ils ne le font pas. Lorsqu'il s'agit d'un fléau social, comme la Tuberculose, affection qui nécessite une thérapeutique rationnelle dont les facteurs essentiels et les adjuvants sont bien connus, thérapeutique en dehors de laquelle il n'existe qu'incertitude, erreur, exagération ou tromperie, il est incontestable qu'on doit s'efforcer de défendre les malades et la Société contre les faux remèdes, cette défense dusse t'elle comporter des procédés d'exception.

Il est cependant des pays qui, par des mesures légales, se défendent contre l'envahissement des remèdes d'efficacité incertaine quand ils ne sont pas nuisibles. C'est ainsi que dans la Loi fédérale suisse du 13 juin 1928, sur la lutte contre la tuberculose, on trouve le texte suivant : Article 9 : *Il est interdit d'annoncer, de mettre en vente ou de vendre des remèdes secrets pour le traitement de la Tuberculose* Chez nous, estimant sans doute désuet l'art. 36 de la Loi du 21 Germinal an XI et en vue probablement de le rajeunir, MM. Gratien et Caujole députés ont déposé, le 11 mars 1930, sur le bureau de la Chambre une proposition de loi, portant répression du *charlatanisme* dans le traitement des maladies sociales : Tuberculose, maladies vénériennes, cancer, maladies dites incurables. Le sort de ce projet, vous le devinez. Il ira rejoindre dans les cartons poussiéreux de la Chambre des députés, tant d'autres initiatives généreuses inspirées du bien public, y compris le projet de « l'*Ordre des pharmaciens* ».

Et pourtant, bien que le chimiste, le biologiste ou le micrographe ne soient pas complètement désarmés lorsqu'il s'agit de dépister une erreur ou de constater une falsification, c'est souvent en dernière analyse, la probité du fabricant qui sera la meilleure garantie de son honnêteté professionnelle, celle-ci ne pouvant que gagner à être placée sous la sauvegarde de « l'Ordre des Pharmaciens », institution obligatoire de moralisation.

Depuis le jour où, simultanément, Howitz, au Danemarck et Mackensie, en Angleterre, ont mis en pratique la médi-

cation thyroïdienne, on a essayé, non sans succès, à peu près tous les organes, dans le but de fournir à l'économie les principes utiles qui peuvent lui faire défaut. Les préparations opothérapiques, si généralisées aujourd'hui dans la thérapeutique, se trouvent être cependant dans ce qu'on pourrait appeler « leur période constitutive ». Leurs modes de préparation, celle-ci subordonnée à l'origine des glandes, et encore davantage le contrôle de leur activité, sont des plus incertains. On ne peut donc s'étonner de la brièveté des instructions officielles formulées à leur égard, dans le Codex de 1908, ni de leur oubli dans ses suppléments. Les Pharmacopées étrangères observent d'ailleurs la même prudence à leur sujet. Avec beaucoup de réserve, la dernière Pharmacopée espagnole souligne toutefois, que si l'opothérapie n'est pas encore dominée par le Laboratoire, elle l'est par la Clinique dans sa forme pratique et qu'à ce point de vue, elle mérite une large considération. Par avance elle fait confiance à l idée que les incessantes investigations dans ce domaine nouveau dans l'art de guérir, apporteront résolus les problèmes qui ne le sont pas complètement aujourd'hui, mais que l'opothérapie nous le démontrera, ne sont pas insolubles. Et, à l'instar de la Pharmacopée des Etats-Unis, de la Pharmacopée Belge, — celle-ci seulement en principe, — elle a maintenant adopté la standardisation biologique de l'extrait pituitaire et prescrit, pour les préparations opothérapiques injectables, l'obligation de consigner sur l'étiquette le rapport de poids qui existe entre l'organe sec et l'unité de volume de la préparation.

La nécessité des essais biologiques est nettement apparue lorsqu'il fallut préparer des sérums thérapeutiques. Elle s'impose aujourd'hui, avec la même acuité, pour les produits opothérapiques doués d'une certaine toxicité, à plus forte raison pour leurs principes actifs, lorsqu'ils sont connus.

Et d'une manière générale, on peut prévoir que, dans un avenir prochain, le dosage biologique effectué sur l'animal se substituera au dosage chimique toutes les fois que celui-ci sera reconnu insuffisant ou impossible, consacrant un principe déjà appliqué, sans d'ailleurs aucune unité de doctrine,

par de trop rares laboratoires industriels, à quelques médicaments.

Vous savez mieux que moi, mes chers collègues, que la mise au point des méthodes de dosage biologique est longue et délicate. C'est pourquoi dans le but d'établir les meilleurs techniques et de les uniformiser, des Commissions internationales se sont déjà réunies, sous les auspices de l'organisation d'hygiène de la Société des Nations, à 3 reprises, en juillet 1922 à Edimbourg, en août 1925 à Genève et en avril 1929 à Francfort-sur-le-Mein. Les décisions prises par ces commissions n'ont eu jusqu'ici aucun caractère obligatoire ; elles ont consisté en recommandations. Néanmoins, la Commission Internationale pour la standardisation biologique de certains médicaments et la 2e Conférence internationale pour l'unification de la formule des médicament héroïques tenues à Bruxelle en 1925, ont émis le vœu de voir figurer dans les pharmacopées, les méthodes biologiques de titrage recommandées par l'organisation d'hygiène de la Société des Nations.

Dans une communication présentée par le Dr Weitz à la Société de Thérapeutique en 1927, notre collègue s'était préoccupé de rechercher la part faite par les diverses pharmacopées aux essais physiologiques ainsi conseillés. A l'heure actuelle, dans un grand nombre de ces Codex, ces essais ne sont pas mentionnés ou ne le sont qu'officieusement.

Par contre, la pharmacopée des Etats Unis a rendu officielle dès 1910 la standardisation biologique de l'extrait pituitaire et du chanvre indien ; elle a prescrit en 1916 le titrage biologique de la digitale, celui du strophantus et de la scille et a adopté comme étalon de tous les médicaments cardiaques, l'onabaïne cristallisée. Devançant les intentions de la Société des Nations, la Xe édition de la Pharmacopée de l'U.S.A. a encore retenu le titrage biologique des préparation d'aconit réclamé par le Pr Goris et a stipulé que l'huile de foie de morue qui doit contenir au moins 50 unités par gramme de vitamine A doit être étiquetée « Cette unité ne donne pas le pouvoir antirachitique de l'huile ».

Tout récemment la nouvelle pharmacopée belge a réuni

en un chapitre important, donné simplement à titre de renseignement, les principes des essais biologiques de la digitale, de l'insuline et des préparations post-hypophysaire; la date à laquelle le contrôle en deviendra obligatoire sera fixé ultérieurement par le Gouvernement belge.

De son côté, la dernière Pharmacopée Espagnole a suivi la voie recommandée par la 2e Conférence de Bruxelles.

Quant à la Grande-Bretagne, sa Pharmacopée n'a prévu aucun essai physiologique, mais la Pharmaceutical Society a organisé des laboratoires pharmacologiques dirigés par H. Burns et chargés de soumettre aux essais biologiques, en adoptant les méthodes et les étalons proposés lors de la Conférence de Genève, divers médicaments fournis par les fabricants ou les Pharmaciens. Lorsqu'un médicament s'est montré satisfaisant, le Laboratoire délivre un certificat constatant que ce produit a subi l'essai physiologique et qu'il est approuvé par la Société de Pharmacie de Grande-Bretagne.

Malgré l'intérêt national et social qui s'attache à ces questions, le gouvernement n'a pas encore rendu obligatoire, dans notre pays, l'emploi des méthodes biologiques (sauf pour les arsénobenzènes), ni créé un Office chargé de contrôler les médicaments par ces mêmes méthodes. Et cependant en dehors des dosages biologiques préconisés par le Conseil de la Société des Nations, bien d'autres médicaments, et des plus utiles, ont été étudiés à ce point de vue. Mais tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant dans cette voie, ressort uniquement du domaine privé, sans que les expérimentateurs fassent connaître le plus généralement la technique qu'ils ont employée. Cela est tout à fait regrettable. Il est des plus désirables que des essais comparatifs de la substance médicamenteuse à examiner et de l'étalon, soient effectués rigoureusement suivant la même technique, qu'une barrière soit opposée aux médicaments d'efficacité insuffisamment éprouvée, et qu'un contrôle soit établi, ne serait-ce que pour maintenir au dehors, vis-à-vis des nations étrangères, d'une manière indiscutée, le prestige de l'industrie pharmaceutique française. Pour atteindre ce but,

vous avez envisagé, Messieurs, dans notre dernière séance, à l'issue de la belle conférence de notre collègue, Henri Pénau, sur « les Règles générales de l'essai biologique des médicaments », de rechercher les moyens d'assurer ce contrôle, même à titre officieux. Bien que l'application des méthodes et des données de la physiologie à l'étude des substances médicamenteuses soit familière à beaucoup d'entre vous, lorsqu'on sait avec quelle parcimonie, en France, les crédits sont alloués aux Laboratoires de recherches scientifiques, on peut mesurer la grandeur de la tâche que vous vous proposez d'accomplir. Si, comme je l'espère et le souhaite ardemment au seuil de cette nouvelle année, vous réussissez, je crois pouvoir vous apporter l'assurance, mes chers Collègues, que vous aurez bien mérité de la Pharmacie puisque là encore, vous aurez travaillé au perfectionnement de l'art pharmaceutique ainsi qu'aux progrès des sciences qui s'y rapportent.

Rapport de la Commission chargée de la vérification des comptes de l'année 1931 ; par M. Ch. Lormand, *rapporteur*, au nom d'une Commission composée de MM. Toraude, Aubry et Lormand.

Messieurs,

Depuis que notre Trésorier, M. Lesure assume la tâche délicate de gérer les finances de notre Société, les différents rapporteurs de la Commission des comptes ont été unanimes à le louer de la perfection avec laquelle il administre nos finances et du soin et de la méthode qu'il apporte à la présentation des comptes. L'exercice de la science pharmaceutique n'est pas incompatible avec l'exercice de la science financière ; beaucoup de nos membres en ont administré la preuve et notre Trésorier nous l'a montré cette année une fois de plus, ce dont nous ne saurions que le féliciter et le remercier.

Les pièces comptables remises à la Commission par M. Lesure sont extrêmement claires ; nous n'avons donc qu'à enregistrer dans l'ordre traditionnel suivi par nos prédécesseurs,

Avoir en Caisse au 31 décembre 1931	11.364 52

Recettes.

Quittances	5.230 »
Diplômes	80 »
Valeurs (intérêts)	7.25! 40
Recettes exceptionnelles par remboursement de valeurs (460 80 + 5.811 02)	6.271 82
Total des recettes	18.833 22

Dépenses.

Jetons	1.476 »
Journal de Pharmacie et de Chimie	5.509 75
Prix et médailles	2.021 »
Appointements et gratifications	690 »
Frais d'impression et de tirés à part	505 15
Cotisations à diverses Sociétés	566 »
Frais de banque	191 55
Dépenses diverses (timbres, convocations)	191 50
Dépenses exceptionnelles	1.220 »
Achat de valeurs pour remploi	5.558 60
Total des dépenses	17.929 55

Recettes	18.833 22
Dépenses	17.929 55
Excédent de recettes	903 67

Cet excédent de recettes ajouté à l'excédent en caisse au 31 décembre 1930 donne un solde créditeur de :

903 67 + 11.364 52 = ... 12.268 19

Ce solde créditeur est ainsi réparti :

Au Comptoir d'Escompte	6.260 54
Jetons	684 »
Espèces chez le Trésorier	5.323 65
Soit	12.268 19

Etude comparative par catégorie de résultat et projet de budget.

Chapitre des recettes.

Le poste quittance est en légère augmentation sur le chiffre de 1930, ce qui témoigne de l'exactitude avec laquelle nos membres satisfont à leurs obligations financières vis-à-vis de la Société

Nous pouvons donc prévoir pour 1932 : 5.250 fr., contre 5.230 en 1931 et 5.140 en 1930.

Quatre diplômes ont été délivrés au cours de l'année 1931, doublant ainsi le chiffre des prévisions, dépassant également le chiffre de l'année 1930 durant laquelle il n'avait été délivré que 3 diplômes Nous pouvons prévoir pour ce poste une somme de 150 francs conformément à la demande de notre Trésorier.

Le revenu des valeurs en portefeuille est sensiblement analogue à celui de 1930 ; une légère différence de 125 fr. provient de ce fait qu'un coupon échu fin 1929 n'avait pu être porté qu'en 1930. La prévision pour 1932 sera donc identique au chiffre de 1931, soit 7.250 francs.

Nous avons eu cette année un remboursement important de valeurs amorties. Ce poste s'élève à 6.272 fr. qui ont été remployés en valeurs identiques. Sur cette opération un léger bénéfice a été réalisé.

Chapitre des dépenses.

Les jetons de présence sont en légère augmentation, ce qui témoigne d'une assiduité de plus en plus grande de nos membres et de l'intérêt qu'ils portent aux séances de la Société, séances dont on peut dire que nous apprécions tous la haute tenue. Prévision : 1 500 francs.

L'abonnement au *Journal de Pharmacie et de Chimie* est en augmentation sur le chiffre de 1930 (1.000 fr. environ) et sur les prévisions ; cette augmentation provient de la majoration des frais d'impression. Prévision : 5.550 francs.

En ce qui concerne les prix, nous avons pour 1931 un chiffre sensiblement conforme au chiffre prévu, mais pour

l'année 1932 il nous faut prévoir une somme de de 3.300 fr. car nous aurons à attribuer le prix Balland.

Le poste appointements et gratifications ne subit pas de fluctuation ; il nous faut prévoir 700 fr. comme en 1931.

Les frais d'impression ont été supérieurs aux prévisions ; ils ont atteint cette année 505,15 contre 120,50 en 1930, malgré une prévision de 300 fr. Cette augmentation est due à ce fait que nous avons eu à payer deux années de fournitures d'impressions pour la maison Benard qui établit nos convocations. Nous avons eu également les frais de tirage à part de la Conférence de notre regretté collègue le Professeur Bridel. Notre prévision sera de 600 francs.

Les autres postes de dépenses ne sont pas modifiés. Toutefois nous avons eu pour les cotisations aux Sociétés une dépense de 566 fr. contre 866 fr. en 1930 pour une prévision de 900 fr. Nous n'avons pas souscrit cette année notre cotisation à la Société des Amis des Sciences. Cette cotisation n'est pas d'ailleurs souscrite régulièrement ; nous l'avons payée l'année dernière à titre exceptionnel, mais beaucoup de nos membres font partie de la Société des Amis des Sciences à titre individuel et notre Trésorier a pensé qu'étant donné notre faible budget nous ne renouvellerions cette cotisation que lorsque l'état de notre Trésorerie nous le permettrait. La prévision pour 1932 sera donc de 600 francs.

Nous avons eu à faire face cette année à des dépenses exceptionnelles importantes :

C'est d'abord la souscription aux monuments de nos anciens membres : les professeurs Moissan et Moureu puis enfin la dépense occasionnée par le décès de notre Collègue, le Professeur Bridel.

Ce poste ne comporte naturellement pas de prévision.

Nous examinerons pour établir nos prévisions, la situation de notre portefeuille. Sa valeur au 31 décembre 1931 peut être estimée à la somme de 178.000 francs contre 187.000 francs en 1929 et 165.000 francs en 1930.

Ce portefeuille est constitué exclusivement par de la rente française et des valeurs de chemins de fer. En raison des remplois que nous avons effectués avec bénéfices, sa valeur

à pu légèrement dépasser le chiffre de 1930. Constatons, en outre, que les valeurs qui le composent, semblent traverser la crise actuelle sans fléchir d'une façon inquiétante.

Notre portefeuille est ainsi composé :

2.184 francs de rente 3 $^0/_0$ perpétuelle.
500 francs de rente 4 $^0/_0$ 1917.
200 francs de rente 4 $^0/_0$ 1918.
660 francs rente 5 $^0/_0$ 1915-1916.
400 francs de rente 5 $^0/_0$ 1920.
1.680 francs de rente 6 $^0/_0$ 1927.

42 obligations Grand Central 3 $^0/_0$.
45 — Ouest 3 $^0/_0$ anciennes.
53 — Ouest 2 1/2 $^0/_0$ nouvelles.
90 — Russe 1894, 6e édition (pour mémoire).

Il a donné cette année les revenus suivants :

Rentes.

Rente 3 $^0/_0$	2.184
— 4 $^0/_0$ 1917	500
— 4 $^0/_0$ 1918	200
— 5 $^0/_0$ 1915-16	660
— 5 $^0/_0$ 1920	400
— 6 $^0/_0$ 1927	1.680
	5.624 contre 5.749 en 1930.

Obligations.

Grand Central	534 40		535 35
Ouest 3 $^0/_0$	567	1.627 40 contre	585 15
Ouest 2 1/2 $^0/_0$	525		518 75

Ces chiffres font ressortir pour la valeur des rentes une somme de 5.624 fr. contre 5.749 fr. en 1930, et pour les obligations une somme de 1.629 fr. 40 contre 1.639 fr. 25 en 1930.

Nous avons, en comparant avec 1930, une obligation Grand Central amortie en moins puisqu'elle n'a pas été remployée ; par contre, nous possédons 3 obligations Ouest 2 1/2 $^0/_0$ en plus puisque 12 obligations ont été amorties et qu'il en a été acheté 15 avec un boni de 252 fr. ce qui a accru le capital de 740 fr. pour ce poste.

Le projet de budget pour 1932 s'établit donc ainsi :

1° Dépenses.

Jetons	1.500 »
Journal de Pharmacie et de Chimie	5.550 »
Prix et médailles	3.300 »
Appointements et gratifications	700 »
Frais d'impression et tirés à part	600 »
Cotisations de Sociétés	600 »
Frais de banque	200 »
Divers	200 »
Dépenses exceptionnelles	Mémoire
Achats de valeurs	Mémoire
	12.650 »

2° Recettes.

Quittances	5.250 «
Diplômes	150 »
Banque (valeurs)	7.250 »
Recettes exceptionnelles	Mémoire
Remboursement de valeurs	Mémoire
	12.650 »

Conclusion.

Tels sont, Messieurs, dans toute leur aridité, les chiffres que nous avions à vous soumettre. Nous y avons eu bien peu de mérite puisque tout le travail avait été préparé par M. Lesure. Notre mission de vérification a donc pu s'exercer très aisément. Nous avons constaté l'exactitude des chiffres soumis tant au point de vue du compte en banque que des sommes en espèces.

Nous vous proposons d'approuver les comptes du Trésorier pour 1931 et de donner à M. Lesure quitus de sa gestion pour cette même année. Nous vous demandons ensuite de lui adresser l'expression de notre gratitude et nos affectueuses félicitations pour le dévouement avec lequel il remplit la mission que vous lui avez confiée.

Le rôle de trésorier d'une société est une tâche ingrate. M. Lesure la remplit avec abnégation, ce dont ses collègues doivent lui être particulièrement reconnaissants.

Nous vous demandons d'approuver le projet de budget pour 1932, qui vous est soumis.

Nos prédécesseurs ont signalé tout l'intérêt qu'il y aurait pour la Société à augmenter le nombre des récompenses.

Malheureusement, cette année nous avons, outre les prix habituels, le prix Balland à attribuer. Toutes nos disponibilités vont être absorbées. La crise économique actuelle nous permet difficilement d'escompter des dons généreux. Nos ressources sont limitées à nos cotisations et au revenu de notre portefeuille.

N'y a-t-il pas lieu pour la Société de Pharmacie de voir si d'autres ressources ne sont pas possibles ? Ne peut-on augmenter nos budgets annuels toujours d'importance analogue par des ressources supplémentaires ? Les Sociétés scientifiques ont souvent bénéficié des contributions volontaires provenant de généreux donateurs. L'Etat lui-même assure des fonds aux Sociétés scientifiques par l'intermédiaire des Fédérations. Vous savez qu'une Commission étudie la possibilité de faire admettre la Société de Pharmacie dans la Fédération des Sociétés scientifiques françaises.

D'autres formes d'activité de la Société de Pharmacie ne peuvent-elles être envisagées et lui créer des ressources ? C'est là l'œuvre de demain à laquelle nous devrons tous apporter notre concours.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

I. — Prix de la Société (*Extrait du règlement*).

Prix des Thèses. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant la Faculté de Pharmacie de Paris, *au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.*

Ces prix sont représentés par deux médailles d'or et deux d'argent attribuées : 1° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences chimiques ; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles.

Exceptionnellement, il pourra être accordé dans chaque section une seconde médaille d'argent sur la demande de la Commission et après un vote de la Société dont la majorité devra comprendre au moins les deux tiers des membres présents.

Si la Société juge que les travaux soumis à son apprécia-

tion n'ont pas une valeur suffisante, le nombre des médailles pourra être moindre, et les médailles d'or pourront être remplacées par des médailles d'argent.

Nota. — Tout candidat aux prix des thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre (premier mercredi), dix exemplaires de son travail. Il choisit lui-même, en faisant cet envoi, la section dans laquelle il désire concourir.

II. — Prix de Fondation.

Prix Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit ayant trait à la chimie biologique. Ce prix pourra être décerné en 1933.

Prix Charles-Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit. (Décision de la Société, séance du 6 juin 1906). Ce prix pourra être décerné en 1932.

Prix Landrin. — Prix triennal de 900 francs, « destiné à récompenser le pharmacien ou l'étudiant en pharmacie français qui aura présenté à la Société le meilleur travail de recherches sur de nouveaux principes définis tirés des végétaux : acides, alcaloïdes, glucosides, etc. » (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1934.

Prix Pierre-Vigier. — Prix annuel de 500 francs, créé par Mme veuve Pierre Vigier. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1932.

Prix Antoine et Félix Balland (fondé en 1927). — Ce prix biennal est constitué par les arrérages d'un capital de 10.000 francs. Il est destiné à récompenser le meilleur travail (ne fut-ce qu'une simple note scientifique) ayant fait l'objet d'une présentation à la Société de Pharmacie, par un pharmacien militaire jusqu'au grade de capitaine inclus, au cours des deux dernières années. Ce prix pourra être décerné en 1933.

Nota. — Les candidats aux prix de fondation doivent faire parvenir leurs travaux à la Société avant la séance du mois d'octobre (premier mercredi) de l'année où ces prix sont décernés.

Imprimerie et Lithographie Maurice Declume, Lons-le-Saunier.


PARIS